

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons!

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

C. N. R. S. T.

INSTITUT DE RECHERCHE
EN SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Égalité, Fraternité

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE
POUR LE DÉVELOPPEMENT
EN COOPÉRATION

I. O. R. S. T. O. C. M.

DÉPARTEMENT D.
URBANISATION ET
SOCIO-SYSTÈMES URBAINS

LES ENJEUX DES EXTENSIONS URBAINES A OUAGADOUGOU

RAPPORT INTERMÉDIAIRE

Baïllibé TSANOU

Ardjouna OUATTARA

Jean-Pierre OUEDRAOGO

André OSMONT

Marie PIRON-AIRAUD

Emile LE BRIS

Alain MARIE

Septembre 1986

Sanou B., Ouattara A., Ouedraogo J.P., Osmont Annick, Piron Marie, Le Bris Emile, Marie Alain (1986)

Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou : rapport intermédiaire

Paris : ORSTOM, 81 p. multigr

TABLE DES MATIERES

	<u>PAGES</u>
<u>VANT PROPOS</u>	2
<u>REMIERE PARTIE : RAPPORT D'ACTIVITES</u>	3
A - Etat des moyens	3
B - Chronogrammes des activités	4
C - Principales prestations de l'équipe	6
D - Convention et Protocole de recherche	
I - Convention de recherche	7
II - Protocole de recherche	12
<u>DEUXIEME PARTIE : RAPPORT SCIENTIFIQUE</u>	
A - Les objectifs du programme	19
B - Etat d'avancement des opérations	23
C - Les résultats du premier passage de l'enquête	25
I - Méthodologie	29
II - Caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques des populations de la périphérie de Ouagadougou	35
1°) - Données socio-démographiques	35
2°) - Données socio-économiques	36
3°) - Structures familiales	39
4°) - Structures de la population du point de vue de l'origine géographique et de l'appartenance ethnique	41
III - Pratiques spatiales et résidentielles	45
1°) Itinéraires migratoires	45
2°) Installation à Ouagadougou et migrations intra-urbaines	49
3°) Modalités d'installation sur la parcelle et modes d'accès au sol	54
4°) Pratiques résidentielles et usages de l'espace	61
<u>CONCLUSION</u>	65

ANNEXES

VANT ROPOS

Ce rapport est rédigé conformément à l'article 9 de la convention signée le 17 juillet 1985 entre la DGRST, désormais CNRST du BURKINA FASO et l'ORSTOM.

Rappelons que cette convention prévoit la réalisation conjointe d'un programme de recherche portant sur les EXTENSIONS URBAINES A OUAGADOUGOU ; il se décompose en six opérations dont on trouvera le détail en annexe n° 1.

Le présent rapport s'organise en deux volets :

1 ERE PARTIE : Rapport d'activités comprenant :

1) Un état des moyens en personnel et en ressources financières mis à la disposition du programme au cours de la première année.

2) Le chronogramme des activités effectives de l'équipe jusqu'au 15/09/1986,

3) La liste des principales prestations des membres de l'équipe pendant la période.

2 EME PARTIE : Rapport scientifique comprenant :

1) Le rappel de la problématique et des objectifs scientifiques généraux,

2) L'état d'avancement des six opérations. La plus grande place est réservée, dans ce volet, au compte-rendu du 1er passage de l'enquête lourde réalisée en février-mars 1986 (opération 5),

PREMIERE PARTIE : RAPPORT D'ACTIVITESA - ETAT DES MOYENSa) En personnel

Conformément à l'article 3 de la convention, les personnels suivants ont été mis à la disposition du programme par les institutions contractantes :

CNRST

- 1 sociologue : Jean-Pierre OUEDRAOGO 6 mois/chercheur
- 1 géographe : Ardjouma OUATTARA 4 mois/chercheur
- 1 sociologue-urbaniste : SANOU née SOME Basilisa mise à la disposition de l'IRSSH/CNRST par la Direction Générale de l'Urbanisme, de la Topographie et du Cadastre (DGUTC) pour la période d'exécution du programme.

ORSTOM

- 1 sociologue : Annick OSMONT 3 mois/chercheur
- 1 géographe : Emile LE BRIS 5 mois/chercheur
- 1 anthropologue : Alain MARIE 2 mois/chercheur

Conformément à l'article 10 de la convention, deux allocataires ont travaillé dans le cadre du programme :

- Marie PIRON-AIRAUD, statisticienne, allocataire du Ministère français de la Recherche, affectée au Centre ORSTOM de Ouagadougou.
- Sylvie JAGLIN, géographe, assistant-chercheur, Université Paris VIII, et préparant une thèse.

Le programme a, par ailleurs, reçu le soutien de Monsieur COMPAORE Soumaïla, expert mis à la disposition du programme par l'INSD (Institut National de la Statistique et de la Démographie) pour la réalisation de l'opération 5.

Pour le traitement informatique du questionnaire, le programme a bénéficié du logiciel de l'ORSTOM de Ouagadougou.

b) Moyens financiers cf. tableau de l'avenant à la convention.

c) Moyens logistiques

Les institutions contractantes ont mis à la disposition de l'équipe les moyens suivants :

DGRST-IRSSH :

L'IRSSH a délégué au programme :

- 1 dactylographe occasionnellement
- 1 salle de réunion
- 1 véhicule à temps partiel.

ORSTOM :

Le Centre ORSTOM de Ouagadougou a délégué au programme :

- 1 véhicule p.t.
- 1 bureau et une salle de réunion
- 1 photocopieuse
- 1 dactylographe à quart de temps
- 1 ronéo et un agent de service chargé des tirages

L'équipe a pu disposer, au siège de l'ORSTOM à Paris d'un bureau, de salles de réunion et d'un secrétariat.

Signalons en outre que sur demande officielle du CNRST l'INSD a bien voulu mettre à la disposition de l'équipe douze enquêteurs qualifiés pour le premier passage de l'enquête (opération 5) ; ces enquêteurs ont été rémunérés sur le budget du programme.

B - CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Madame OSMONT a effectué une mission à Ouagadougou du 6 au 17 juillet 1985 pour effectuer les dernières démarches en vue de la signature de la convention avec la DGRST. Le Président de l'ORSTOM a signé ce document le 15 octobre 1985.

./.

L'équipe s'est mise au travail dès le mois de septembre 1985. Elle a acquis en double exemplaire la documentation de base (cartes, photographies aériennes, recueils statistiques...) et a amorcé le travail documentaire (dépouillement de la presse locale et collecte des principaux textes réglementaires en particulier).

Madame PIRON-AIRAUD et M. LE BRIS ont effectué un premier travail préparatoire à partir des photographies aériennes (confection d'une mosaïque et réflexion sur la méthode de sondage la plus adaptée). Affectée au Burkina au mois de novembre, Madame PIRON a poursuivi le travail avec M. OUATTARA et M. MARIE (en mission du 21 octobre au 1er décembre 1985). Ces chercheurs ont, en particulier travaillé à la préparation du premier passage de l'enquête, notamment à l'élaboration du questionnaire ; celui-ci a été discuté par des représentants de la DGTUC et les chercheurs de l'IRSSH.

Conformément à la convention, M. OUATTARA a effectué une mission de 3 semaines à Paris en janvier 1986 ; il a effectué les tâches suivantes :

- mise au point définitive du questionnaire et tirage de l'échantillon
- travaux sur les archives disponibles,
- initiation à différentes méthodes de traitement des données

Pour les raisons exposées dans la deuxième partie, le lancement du premier passage de l'enquête a dû être légèrement différé. M. MARIE et Mme OSMONT ont rejoint les collègues burkinabè respectivement fin janvier et début février 1986 et M. LE BRIS a séjourné à Ouagadougou entre le 19 février et le 20 mars 1986. Ce travail n'a pas rencontré de difficultés majeures si ce n'est les nécessaires ajustements de dernière minute. Le travail de codification et de saisie a, en revanche, pris beaucoup plus de temps que prévu et il a été nécessaire, pour finaliser ces opérations, de faire venir Mme PIRON-AIRAUD à Paris en juin-juillet 1986.

L'ensemble des tableaux n'ont été disponibles qu'au milieu du mois d'août et il a fallu différer la mission à Paris de M. Jean-Pierre QUEDRAOGO (initialement prévue au mois de juin). Cette mission, destinée à produire le présent rapport s'est finalement déroulée au mois de septembre 1986.

Le premier passage de notre enquête lourde ayant mobilisé l'essentiel des énergies au cours du premier semestre 1986, nous n'avons pas été en mesure de faire progresser les autres opérations au rythme initialement prévu. Les investigations dans les villages périphériques de Ouagadougou (opération 6) ont donc fait l'objet d'une mission d'A. MARIE d'août à octobre 1986. M. OUATTARA a assuré le travail pour la partie burkinabè.

C - PRINCIPALES PRESTATIONS DE L'EQUIPE

JAGLIN Sylvie. Politiques urbaines et stratégies citadines à Ouagadougou (Burkina Faso). Les enjeux de la gestion urbaine. Mémoire DEA Inst. Urb. Paris VIII 1986.

LE BRIS Emile. Evolution du pouvoir urbain à Ouagadougou (Burkina Faso). Communication à la Table ronde du 2 juin 1986, IHEAL-ORSTOM (département D). Pouvoirs locaux, régionalisme, décentralisation. Paris, 7 pages ronéo.

Emile LE BRIS, Alain MARIE et Annick OSMONT ont assuré le cours de sociologie urbaine à l'Université de Ouagadougou (INSHUS) en février-mars 1986.

Ardjouma OUATTARA a participé au séminaire opérationnel sur la restructuration des quartiers à Ouagadougou en juillet 1986.

./.

H) - II ONVENTION ET II) PROTOCOLE DE II() ECHERCHE

INSTITUT DE RECHERCHE EN SCIENCES
SOCIALES ET HUMAINES

DEPARTEMENT D'"URBANISATION ET
SOCIO-SYSTEMES URBAINS"

(BURKINA FASO)

(FRANCE)

I - CONVENTION DE RECHERCHE

ENTRE

D'une part la Centre National de la Recherche Scientifique et
Technologique du Burkina Faso (ci-après désignée CNRST)

ET,

D'autre part, l'Institut Français de Recherche Scientifique
pour le Développement en Coopération (ci-après désigné ORSTOM),
représenté par Monsieur LAVAU, Président du Conseil d'Adminis-
tration,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1. : Le CNRST et l'ORSTOM s'engagent à collaborer par l'intermé-
diaire respectivement de l'Institut de Recherche en Sciences
sociales et Humaines et du Département d'"Urbanisation et
Socio-systèmes urbains" en vue de la réalisation d'un projet
de recherche intitulé "Les enjeux des extensions urbaines à
Ouagadougou (Burkina Faso)".

ARTICLE 2. Les objectifs généraux, le descriptif détaillé des opérations
de recherches, les méthodologies utilisées pour chacune d'elles
et le calendrier d'exécution sont consignés dans un protocole
scientifique arrêté d'un commun accord et annexé à la présente
convention.

ARTICLE 3. Les institutions contractantes mettent les personnels suivants
à la disposition du projet : l'IRSSH fournira un sociologue
à raison de 6 mois-chercheur la première année et 6 mois-
chercheur la seconde année et un géographe à raison de 4 mois-
chercheur la seconde année.

L'ORSTOM fournira un sociologue à raison de 3 mois-chercheur
la première année et 3 mois-chercheur la seconde année,
un géographe à raison de 5 mois-chercheur la première année
et 5 mois-chercheur la seconde année, un anthropologue à raison
de 2 mois-chercheur la première année et de 2 mois-chercheur
la seconde année.

En cas d'empêchement des chercheurs initialement désignés par l'une ou l'autre des parties, celles-ci conviendront d'un commun accord de leur remplacement. Ceci fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 4. Les chercheurs engagés dans le projet sont soumis à la tutelle scientifique et aux dispositions générales régissant le fonctionnement de leurs organismes de rattachement.

ARTICLE 5. Le budget global de fonctionnement de l'opération est estimé à 17.500.000 F CFA (350.000 FF). Ce budget sera réparti sur deux années budgétaires. Pour la première année, les moyens de fonctionnement seront engagés par les deux parties jusqu'à concurrence des financements déjà acquis ; soit 6.750.000 F CFA (135.000 FF).

Pour la seconde année, il sera nécessaire de compléter les moyens de fonctionnement par le recours à des sources de financement extérieur, sur demandes introduites par le CNRST auprès du PNUD, du CRDI, et de l'UNICEF, sur présentation d'un rapport de fin de première année.

Toutefois, dès la signature du présent protocole, une demande de financement peut-être introduite auprès de la Mission Française de Coopération, à concurrence de 750.000 F CFA, sur son budget 1985.

La ventilation par origine et par chapitre des moyens financiers pour la première année du projet apparaît dans un avenant annuel annexé à la présente convention.

ARTICLE 6. Les financements provenant du budget de l'ORSTOM seront gérés par l'ORSTOM dans ses centres de Paris et de Ouagadougou. Toutes les autres catégories de financement seront gérées par le CNRST.

ARTICLE 7. L'IRSSH et le Centre ORSTOM de Ouagadougou s'engagent, dans la mesure de leurs possibilités à mettre certains moyens à la disposition du projet (personnels d'enquête, véhicules et mobylettes, cartographie, dactylographie, tirages, photocopies...).

./.

- ARTICLE 8. Le CNRST s'engage à entreprendre au nom des deux parties contractantes toutes les démarches administratives devant faciliter l'exécution du projet au Burkina Faso.
- ARTICLE 9. L'équipe chargée de l'exécution du projet s'engage à remettre au CNRST et à l'ORSTOM un rapport intermédiaire commun à l'issue de la première année. Un rapport général de fin d'étude devra être remis à l'issue de la seconde année. Les archives et les documents bruts d'enquête seront déposés au CNRST à l'issue du programme. Toute publication ultérieure utilisant ces données fera l'objet d'un accord entre les deux parties.
- ARTICLE 10. Après accord des deux parties, le programme pourra accueillir des étudiants ou stagiaires burkinabè ou non burkinabè. Il pourra également, si le besoin s'en fait sentir, recourir aux services temporaires d'experts extérieurs.
- ARTICLE 11. La présente convention est signée pour deux ans et entre en application dès sa signature.
- ARTICLE 12. Tout manquement aux clauses de la présente convention par l'une ou l'autre partie entraînera son annulation pure et simple, dans un délai de trois mois et après recherche d'un arbitrage.

...

BUDGET PREVISIONNEL DE PREMIERE ANNEEI. VENTILATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.

RUBRIQUES DEPENSES	CNRST	ORSTOM
<u>I. PERSONNEL</u>		
a) <u>Burkinabè</u>		
- Frais de déplacement périphérie Ouagadougou pendant enquête, de deux chercheurs 2 x 45 jours x 1.000 FCFA	90.000	
- Salaire de deux enquêteurs pour enquête 2 x 45 jours x 75.000 FCFA (charges sociales incluses)		225.000
- Frais déplacement de cinq enquêteurs 5 x 45 jours x 1.000 FCFA	135.000	
- Mission d'un chercheur burkinabè à Paris pour préparation enquête . Voyage . Frais de séjour à Paris 1 x 21 jours x 20.000 FCFA	140.000	420.000
- Mission d'un chercheur burkinabè à Paris pour la synthèse et achèvement de la rédaction du rapport commun de fin de première phase . Frais de séjour à Paris 1 x 14 jours x 20.000 FCFA		140.000 280.000
b) <u>Français</u>		
- Mission de trois chercheurs français à Ouagadougou pour l'enquête . Voyages		862.500
. Frais de séjour pendant l'enquête 3 x 30 jours x 22.350		2.011.500
3 x 15 jours x 17.850		804.600
<u>II. FRAIS D'ENQUETE</u>		
- Documentation/Secrétariat	75.000	75.000
- Dactylographie et photocopie des questionnaires (1500 quest.)		200.000
<u>TOTAL PARTIEL</u>	440.000	5.103.600

Report	440.000	5.108.000
- Jeu de photographies aériennes	310.000	
- Codification et saisie des données de l'enquête au Centre ORSTOM de Ouaga		
. Codification		180.000
. Saisie des données		100.000
. Fournitures informatique		50.000
III. <u>ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE FIN DE PREMIERE PHASE</u>		
- Dactylographie et reproduction en 30 exemplaires		500.000
<u>TOTAL GENERAL</u>	750.000	5.938.600

./.

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION (ORSTOM)

DEPARTEMENT D' "URBANISATION ET
SOCIO-SYSTEMES URBAINS"

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
(CNRST) DU BURKINA FASO

INSTITUT DE RECHERCHE EN SCIEN
SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES
(IRSSH)

II - PROTOCOLE DE RECHERCHE PORTANT SUR UN PROGRAMME
CONJOINT INTITULE : "LES ENJEUX DES EXTENSIONS
URBAINES A OUAGADUGOU (BURKINA FASO)

Ce protocole, préparé et rédigé conjointement par des chercheurs du CNRST et de l'ORSTOM, est un document programmatique détaillant les objectifs généraux, les opérations de recherche et leurs méthodologies, ainsi que le calendrier de ces opérations.

I - PROBLEMATIQUE ET CONTEXTE DE L'ETUDE

La recherche entreprise à Ouagadougou s'inscrit dans un programme plus large ayant démarré en 1980 et concernant plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (outre le Burkina, le Sénégal, le Mali, le Togo). Ce programme, fondé sur une approche comparatiste, comprend deux grands volets :

- 1) Programme "Anthropologie de l'espace habité dans les villes d'Afrique Noire" (1980-83).

Ce programme, aujourd'hui achevé^(*), a consisté à décrire les pratiques de l'espace en ville, à dégager quelques constantes et à identifier les principaux déterminants de ces pratiques. Il s'agissait aussi de faire la critique de quelques concepts de base qui apparaissent inadaptés (résidence, logement, ménage...). Au plan méthodologique, le travail a consisté en enquêtes qualitatives longues et approfondies sur des micro-unités sociales et spatiales.

(*) Un rapport intitulé "Anthropologie de l'espace habité dans les villes d'Afrique Noire" a été adressé en novembre 1983 au Ministère Français de la Recherche et de la Technologie. Un exemplaire a été déposé à l'IRSSH.

2) Programme "Politiques urbaines".

Ce programme a démarré fin 1983 sur les sites suivants : Dakar-Rufisque, M'Bour et Thiès au Sénégal, Lomé au Togo. L'objectif de ce programme, dans lequel s'intègre l'opération de recherche sur Ouagadougou est le suivant :

"Mettre en corrélation les desseins politiques, les projets urbanistiques et leurs institutions, les dispositifs techniques et réglementaires d'une part et d'autre part, les stratégies de pouvoir et les pratiques individuelles ou collectives visant l'accès à l'espace urbain son contrôle et son utilisation. A terme, il s'agirait de contribuer à la redéfinition des instruments théoriques et pratiques de l'aménagement urbain en Afrique Noire".

L'approche proposée, combinant les échelles d'investigation est assez nouvelle, en particulier dans le domaine des études urbaines en Afrique Noire. La plupart des recherches partent en effet d'un point de vue sectoriel et rendent mal compte de l'interaction entre acteurs multiples pour l'organisation et le contrôle du cadre spatial. Dans le cas particulier de Ouagadougou, les études abouties sont peu nombreuses et aucune n'aborde explicitement la question de l'articulation entre espace et dynamiques sociales.

Le Burkina Faso présente certains caractères spécifiques qui devront en permanence, éclairer notre démarche :

- Malgré les efforts déployés dans la période récente, le pays reste très pauvre en regard des critères habituels d'évaluation (PIB/habitant).

- L'économie burkinabè souffre, comme celles de tous les pays du Tiers-Monde, d'extraversion mais, ici, la dépendance par rapport au Nord entraîne une dépendance non moins pesante par rapport à la Côte-d'Ivoire où se trouve installée de manière plus ou moins durable une diaspora importante.

- Dans un pays caractérisé par sa bicéphalie, le taux d'urbanisation progresse de manière très spectaculaire depuis un quart de siècle, la tendance actuelle étant à la polarisation de la croissance dans la capitale : Ouagadougou. Il semble pourtant que l'on assiste,

depuis quelques années, à un ralentissement de la croissance urbaine. Il faut s'interroger sur le caractère durable de cette tendance et sur ses causes.

- Dans le cas du Burkina Faso, il existe une relative contradiction entre le niveau assez faible de l'urbanisation et l'existence de densités brutes de population assez importantes dans l'environnement ouest-africain.

- On peut s'interroger, à moyen terme, sur les effets d'une sécheresse durable en matière d'exode rural et sur l'éventualité d'un mouvement de retour d'un grand nombre de migrants installés en Côte d'Ivoire.

- Enfin, le Burkina Faso est un des rares pays africains à affirmer une politique urbaine volontariste et à mettre les problèmes d'habitat au premier rang de ses priorités. Le virage pris en 1983 devra incontestablement servir de toile de fond à notre recherche.

II - OBJECTIFS GENERAUX DE LA RECHERCHE

Ils s'inscrivent dans la problématique ci-dessus exposée et peuvent se résumer comme suit :

1) Au plan historique, s'interroger sur une tradition urbaine récente marquée par la dualité Bobo-Ouagadougou et sur la logique et les effets de la politique coloniale dans ce domaine. Cet aspect de la recherche pourrait être approfondi en liaison avec les travaux de Mme OUEDRAOGO, enseignante au département de Géographie de l'Université de Ouagadougou.

2) Evaluer les politiques urbaines suivies depuis l'indépendance au triple niveau des desseins politiques, des projets urbanistiques et des dispositifs techniques (y compris financiers), réglementaires et institutionnels.

3) Sur la même période, et concernant Ouagadougou, s'interroger sur les processus de constitution de l'urbain et sur les formes urbaines produites.

4) Réaliser des enquêtes de terrain spécifiques dans les secteurs périphériques de la ville afin de mieux saisir les processus d'intégration urbaine en regard d'une série de critères préalablement définis :

- accès au sol urbain
- accès au logement
- accès aux services urbains
- accès au marché de l'emploi et aux revenus

Ces enquêtes devront mesurer, corrélativement, l'évolution des rapports au milieu rural et viseront à saisir, à travers les itinéraires urbains, l'évolution des formes d'organisation familiale et sociale ainsi que les usages différentiels de l'espace habité.

III - OPERATIONS DE RECHERCHE ET METHODOLOGIES

Le programme, étalé sur deux ans (cf. chronogramme), comprend six opérations de recherche.

Opération de recherche n° 1 : DEPOUILLEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES ET TRAVAUX SUR ARCHIVES

1.1.- Etablissement d'une bibliographie détaillée sur Ouagadougou et sur l'urbanisation au Burkina Faso (Cette bibliographie comprendra les travaux publiés et les travaux non publiés du type thèses et rapports). Dépouillement des titres recensés.

Travaux réalisés par l'ensemble des membres de l'équipe (rédaction de fiches de lecture)

1.2. Recherche et dépouillement d'archives :

1.2.1. à Ouaga et à Bobo (Archives Nationales, Mairies, etc.) travaux réalisés par les chercheurs du CNRST

1.2.2. à Dakar (Archives Nationales) : un chercheur du CNRST et un chercheur de l'ORSTOM

1.2.3. à Paris (Ministère de la Coopération) : les chercheurs de l'ORSTOM

1.2.4. Divers (missions catholiques)

1.3. Interview de personnalités ayant une bonne connaissance de la ville de Ouagadougou (chercheurs du CNRST).

Opération de recherche n° 2 : CADRES POLITIQUES, INSTITUTIONNELS, JURIDIQUES ET FINANCIERS DE L'URBANISATION.

2.1. Constitution d'un corpus de textes législatifs et réglementaires, analyse de textes.

Interview de spécialistes burkinabè. Analyse de discours.

Travaux réalisés par tous les membres de l'équipe avec l'appui d'un juriste associé à l'Unité de Recherche "Politiques urbaines" de l'ORSTOM.

2.2. Etablissement, à différentes époques, depuis 1960, d'organigrammes de la politique urbaine au Burkina Faso. Ces organigrammes regrouperont les niveaux suivants : conception - réalisation - gestion.

Interview des responsables actuels et d'anciens responsables.

Analyse

Travaux réalisés par tous les membres de l'équipe.

Opération n° 3 : MODALITES DE LA CROISSANCE URBAINE

3.1. Recherche des données démographiques disponibles.

Traitements graphiques et cartographiques

Etablissement de ratios (croissance annuelle, densités, nombre de personnes par ménage...) utiles à l'enquête de terrain (Opération 5).

Travaux réalisés par les géographes du CNRST et de l'ORSTOM.

3.2. Mesure de la croissance spatiale de l'agglomération de Ouagadougou et identification des formes de cette croissance.

Utilisation de la photo-interprétation (Mission 1/10.000 de 1978, mosaïque de 1981, mission 1/10.000 de 1982) pour établir des cartes.

Travaux réalisés par les géographes du CNRST et de l'ORSTOM

3.3. Typologie des usages de l'espace urbain et zonage en vue du tirage de l'échantillon d'enquête (opération 5). Photo-interprétation et tests de terrain. Travaux réalisés par les géographes du CNRST et de l'ORSTOM.

Opération n° 4 : ANALYSE D'OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMENAGEMENT URBAINE

4.1. Collecte de tous les documents disponibles sur les opérations les plus significatives par rapport à nos objectifs (Cissin et Patte d'Oie, Wagadogo-Nossin, Pissy...) et interview des responsables. Recherche des logiques d'intervention.

4.2. Analyse de la presse et interviews libres sur les lieux.

4.3. Enquête quantitative directe (cf. opération 5).

Travaux supervisés par le sociologue de l'ORSTOM

Opération n° 5 : ENQUETE "INTEGRATION URBAINE DANS LES EXTENSIONS DE OUAGADCUGOU"

Il s'agira d'une enquête à deux passages (1985 et 1986) avec enquête rétrospective lors du premier passage. La Direction de l'Urbanisme pourrait réaliser un 3^e passage sur le même échantillon en 1987 pour mesurer la dynamique des lotissements spéciaux réalisés en 1984-85.

Par ses objectifs limités (et les moyens relativement modestes dont dispose l'équipe), cette enquête se distingue des enquêtes socio-économiques classiques de type "survey".

Le questionnaire devra être court et strictement adapté aux objectifs de l'enquête. Il sera élaboré en commun après constitution d'un dossier de questionnaires utilisés dans des enquêtes du même type. Il sera testé dans différentes situations d'enquête et conçu en vue d'un traitement informatique des données.

L'échantillon. Il s'agira d'une enquête par sondage au 1/20 avec définition de strates en fonction de la typologie des usages de l'espace urbain (opération 3). Le tirage se fera sur une base aréolaire, l'unité d'enquête étant la parcelle ou l'équivalent-parcelle (pour les zones non loties).

Ce tirage devra intervenir peu avant l'enquête elle-même. Il devra être suivi d'une identification minutieuse sur le terrain des unités tirées avec ajustements éventuels au cas où l'unité tirée ne correspondrait pas à un lieu habité.

./.

L'enquête devra être précédée d'un certain nombre d'opérations préalables :

- contacts dans les quartiers (en particulier avec les CDR).
- sélection et formation des enquêteurs et des contrôleurs.

La réalisation de l'enquête elle-même ne devra pas excéder 45 jours ouvrables (pour un passage). En première approximation, l'échantillon devrait comporter de 1.000 à 1.500 équivalents-parcelles et nécessiterait l'emploi d'environ 5 enquêteurs.

La codification se fera au fur et à mesure, après vérification des questionnaires. Le support informatique reste à définir.

Opération n° 6 : ENQUETES SPECIFIQUES

6.1. Pour obtenir des résultats significatifs dans le cadre de l'opération programmée Cissin, on y augmentera le taux de sondage et on ajoutera une fiche d'enquête spécifique (opération 4).

6.2. Pour ce qui concerne les itinéraires urbains, les formes d'organisation familiale et sociale et les usages de l'espace habité, on pratiquera la méthode des échantillons emboîtés en menant une observation approfondie dans le cadre d'un sous-échantillon à l'intérieur de l'échantillon général.

6.3. Une enquête spécifique de type anthropologique sera réalisée dans quelques communautés villageoises péri-urbaines.

Tous les membres de l'équipe seront engagés sur les opérations 5 et 6.

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT SCIENTIFIQUEA - LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'enquête sur les quartiers périphériques s'inscrit dans une perspective plus large à l'intérieur de laquelle elle prend tout son sens. Il s'agit en effet d'analyser le processus de production de la ville, des formes d'organisation spatiale et sociale qui la caractérisent, à partir d'une analyse des pratiques des différents agents de cette production urbaine : les Pouvoirs Publics, les intervenants extérieurs (institutions internationales, ONG), les pouvoirs locaux, "modernes" (CDR) ou "traditionnels" (Chefs coutumiers), et la population citadine appréhendée dans la diversité de ses composantes (ethniques, régionales, sociales). Partant du constat selon lequel, même dans le contexte d'un volontarisme d'Etat, les logiques dominantes ne sont pas exclusivement des logiques de domination ni les logiques du Pouvoir, mais sont toujours, peu ou prou, des logiques de compromis - compromis notamment entre la stratégie de l'appareil d'Etat et les pratiques, autonomes ou réactives, de la société civile, notre objectif est de mettre en rapport les desseins politiques sur la ville, tels qu'ils se révèlent dans les projets urbanistiques et dans leurs applications, avec les pratiques sociales des citoyens, que ces pratiques s'inspirent de logiques économiques, sociales et culturelles inscrites dans la longue durée de la tradition et des périodes antérieures de laissez-faire, ou qu'elles se recomposent en stratégies de résistance passive, ou de contournement et de détournement face à la nouvelle politique urbaine.

Cette problématique générale, pour notre part, nous l'appliquons plus précisément à l'analyse de l'une des dimensions de la politique urbaine : le lotissement systématique des quartiers spontanés de la périphérie de Ouagadougou. Mettant en oeuvre des stratégies différentes, souvent concurrentielles, parfois contradictoires, le lotissement est en effet un "lieu" d'observation privilégié de la rencontre et de l'affrontement des diverses logiques d'appropriation et de contrôle de l'espace urbain, lequel s'y révèle avec une netteté accusée comme un enjeu de rapports de pouvoir.

Dans cette perspective globale, nécessitant plusieurs approches complémentaires, l'enquête sur les extensions urbaines de Ouagadougou a donc pour objectif premier de permettre une meilleure connaissance d'un phénomène mal appréhendé jusqu'ici en l'absence d'étude à la fois extensive et approfondie : celui de la croissance des quartiers spontanés de la périphérie (son importance, ses modalités, ses causes, ses effets). Bien entendu, ce souci d'une approche dynamiste (il s'agit de mettre l'accent sur des processus mis en oeuvre par des acteurs dont les pratiques et les stratégies produisent : un espace socialement déterminé) impliquait que l'on ne se contente pas d'enregistrer des données d'ordre synchronique (structures démographiques et socio-économiques, structures familiales, structure ethnique, origines géographiques, statuts fonciers et résidentiels), mais que l'on tente également d'obtenir des données d'ordre diachronique : processus étalés dans le temps, parfois sur plusieurs générations, d'intégration à la ville, en prenant notamment en compte les itinéraires migratoires (vers la ville et dans la ville), les modalités de l'installation et de l'accès au sol et au logement, les cursus professionnels, les remaniements de la structure familiale et matrimoniale, l'évolution des investissements fonciers et immobiliers, le phénomène de la mobilité intra-urbaine et de la dispersion résidentielle.

Cette orientation, dans la mesure où nous avons pu la rendre compatible avec les nécessités propres à la conception d'un questionnaire informatisé, nous a donc conduit à introduire des questions d'ordre biographique et rétrospectif portant non seulement sur le chef de ménage enquêté mais aussi, pour une part, sur l'ensemble de son groupe familial. Ainsi avons-nous tenté de pallier le défaut principal des enquêtes statistiques, qui est d'abstraire l'individu de son environnement relationnel. En outre, pour donner plus de pertinence prospective à ces informations, nous avons opté pour un deuxième passage de l'enquête sur le même échantillon à un an d'intervalle : la comparaison entre les données de mars 1986 et celles de février 1987 devrait permettre de mieux définir les évolutions en cours et leurs tendances à plus long terme.

Ainsi espérons-nous atteindre l'un de nos objectifs principaux : mettre en évidence la dimension stratégique des pratiques citadines et notamment leurs infléchissements (éventuellement leurs caractères partiellement contradictoires) par rapport aux interventions de la puissance publique.

LES LIMITES DE L'ENQUETE

La principale limite de cette étude - du moins dans la perspective d'une meilleure caractérisation de l'écologie urbaine - tient au fait que pour des raisons d'ordre budgétaire, nous avons dû la circonscrire aux quartiers périphériques (secteurs 15 à 30). Il nous est donc difficile d'établir avec précision dans quelle mesure les pratiques y sont spécifiquement liées à cette localisation, faute de pouvoir les référer à des données de même ordre sur les quartiers centraux et leurs populations. Certes, une fois que seront disponibles les données du recensement général de décembre 1985 cette lacune pourra être partiellement comblée. Mais bien évidemment, faute d'un questionnement identique, la comparaison ne pourra qu'être très sommaire. C'est pourquoi il serait souhaitable de pouvoir envisager l'extension de notre enquête à quelques groupes-échantillons de la population des quartiers centraux.

La deuxième limite, inévitable de l'enquête par questionnaire tient à ce qu'elle ne permet de saisir que très imparfaitement les réseaux de relations (parentèle étendue, associations diverses, groupements d'originaires, relations de voisinage et d'amitié, etc) au sein desquels les individus et les familles sont insérés et au sein desquels se déploient aussi les stratégies (foncières, résidentielles, professionnelles, symboliques) qui contribuent à la production de la ville et de la société urbaines. Pour compléter l'enquête par questionnaire sur ce thème, on pourrait envisager une enquête qualitative combinée à la précédente : à partir du tirage d'un sous-échantillon à l'intérieur de l'échantillon initial, partir des unités de résidence ainsi obtenues pour remonter le long des réseaux de relations qu'elles entretiennent avec d'autres unités de résidence dans la ville ou même hors d'elle.

LES OBJECTIFS PRATIQUES

Bien entendu cette étude est destinée, dans le cadre d'une recherche en coopération, à fournir de meilleures informations aux décideurs et aux planificateurs. Complémentairement, elle peut servir de matériau pour l'élaboration d'une méthodologie relativement légère, rapide, et peu coûteuse, visant à mesurer périodiquement les évolutions démographiques et socio-économiques affectant l'ensemble de la

ville (avec la mise en oeuvre d'un questionnaire simplifié apte à être rapidement traité par l'informatique et selon un code de dépouillement préétabli).

Mais il importe de souligner que cet objectif n'a de sens que s'il est assorti d'une préoccupation fondamentale, dont les implications pratiques sont non moins évidentes : mettre en valeur les raisons d'être des pratiques des citadins ; leur rationalité spécifique et leur caractère souvent mieux adapté à leur situation matérielle, à leurs possibilités financières, à leurs habitudes culturelles, que ne le sont bien souvent les nouvelles normes qui peuvent leur être plus ou moins imposées à partir de modèles importés ou définis selon des critères à dominante technocratique. En bref, notre propos est aussi de réhabiliter certaines manifestations de la créativité "populaire" (notamment dans le domaine du logement, des pratiques résidentielles, des formes de sociabilité inspirées d'un patrimoine culturel réinterprété), et, par suite, de ne pas hésiter à montrer les effets pervers des politiques initiées par les appareils de pouvoir (nationaux et internationaux) (par exemple, montrer que les logements dits "sociaux" sont inaccessibles à la majorité ; que les restructurations de quartiers détruisent des tissus sociaux qui offrent pourtant une sécurité matérielle et morale amortissant les crises ; etc...).

Plus généralement, l'étude des pratiques citadines n'a pas seulement l'intérêt de faire apparaître des goulots d'étranglement faisant obstacle à des politiques plus ou moins ambitieuses d'aménagement de l'espace urbain ; elle a surtout pour fin de contribuer à la définition de politiques urbaines, et notamment de l'habitat, qui soient pleinement adaptées aux conditions économiques et culturelles de leurs destinataires ainsi qu'aux moyens du pays et qui, de ce fait, participent à leur niveau au mouvement général d'émancipation, d'auto-suffisance et d'édification d'une société et d'une culture originales, sachant s'inspirer de son patrimoine historique sans fétichisme, sachant s'appropriier les modèles étrangers sans mimétisme.

B - ETAT D'AVANCEMENT DES OPERATIONS

OPERATION DE RECHERCHE 1. Les interviews de personnalités ayant une bonne connaissance de la ville, en particulier des responsables administratifs, ont été en grande partie menées. Elles seront complétées dans le courant de 1987. Le travail réalisé par M. OUATTARA à la bibliothèque du Ministère de la Coopération rentre aussi dans ce cadre. L'établissement de la bibliographie est presque achevée

Cependant les missions à Dakar pour dépouiller les archives n'ont pas encore eu lieu.

OPERATION DE RECHERCHE 2. La constitution d'un corpus des textes législatifs et réglementaires, et l'analyse de ces textes sont amorcées et se poursuivent. L'établissement d'organigrammes de la politique urbaine au Burkina depuis 1960 a été réalisé par Marcel POUSSI dans le cadre d'un travail de thèse à soutenir. Quant au Schéma Directeur d'Aménagement de Ouagadougou, il vient seulement d'être agréé.

OPERATION DE RECHERCHE 3. Le recensement général de la population de 1975, celui de décembre 1985, et nos enquêtes de terrain menées en mars 1986 ont permis de disposer de données démographiques sur la ville et ses secteurs périphériques. Mais les traitements graphiques et cartographiques restent à faire. Ces traitements cartographiques permettront de mesurer la croissance spatiale de l'agglomération et d'identifier les formes de cette croissance.

Pour l'utilisation de la photo-interprétation, seules existent la mission au 1/10000 de 1978, la mosaïque de 1981 et la mission au 1/10000 de 1982. Des photographies aériennes plus récentes de la ville, en pleine restructuration depuis 1983, font défaut, ce qui rend difficile l'établissement des cartes. Toutefois, les cartes établies en 1985 dans le cadre du programme IRSSH-Université pourraient faire l'objet d'une actualisation lors du 2ème passage de l'enquête.

OPERATION DE RECHERCHE 4. La collecte des documents disponibles et la réalisation d'interviews sur les opérations les plus significatives au regard de nos objectifs (Cissin, Patte d'Oie, Wagadogo-Nossin, Pissy, etc...) restent à faire, de même que l'analyse de la presse et les interviews libres sur les lieux.

OPERATION DE RECHERCHE 5. Cette opération prévoit une enquête à deux passages. Le premier passage est réalisé et les premiers résultats scientifiques contenus dans ce rapport proviennent surtout de ce premier passage dont les informations recueillies ont été traitées sur ordinateur à Ouagadougou et à Paris. Les questionnaires des parcelles multi-ménages ont fait l'objet d'un dépouillement manuel complémentaire. L'enquête a été menée par la méthode de sondage au 1/46.

OPERATION DE RECHERCHE 6. Une enquête anthropologique dans deux communautés villageoises périphériques de Ouagadougou est en cours de réalisation. Elle concerne les villages de Zagtouli, Basseyam, Nioko I et II. Par contre, les observations approfondies destinées à établir les itinéraires urbains, les formes d'organisation familiale et sociale, et les usages de l'espace habité restent à faire.

C - LES RESULTATS DU PREMIER PASSAGE DE L'ENQUETE

L'histoire de Ouagadougou est liée à celle de l'empire mossi, l'un des empires précoloniaux de l'Afrique de l'Ouest. Les courants migratoires de conquête qui ont abouti à l'implantation des Mossi Dagomba sur le territoire de l'actuel Burkina, de même que l'organisation et le fonctionnement de cet empire sont aujourd'hui suffisamment connus.

Ouagadougou qui était au départ un simple village de Ninissi et de Nyoniosé est devenu la capitale du royaume mossi en 1441, puis résidence permanente des Mogh-Naba en 1691. Du fait de la sécurité qui régnait dans l'ensemble du royaume, Ouagadougou la capitale était à l'abri des convoitises et des incursions des empires rivaux de la région.

L'importance que prit Ouagadougou provenait de la création de nouveaux quartiers nécessitée par la fixation des dignitaires de la cour royale et de leurs suites. De plus, sa situation sur l'axe Wa-Salaga-Kumassi d'une part et Mopti-Tombouctou d'autre part, confortée par la stabilité politique du royaume faisait de Ouagadougou un carrefour d'échanges commerciaux entre régions géo-climatiques contrastées aux productions complémentaires ; ce qui y a engendré de nouvelles installations.

Mais jusqu'alors, Ouagadougou n'était encore qu'un gros bourg structuré surtout autour du Palais de Mogh-Naba, avec un habitat dispersé conforme au mode d'implantation des quartiers et des concessions des autres villages mossi.

La conquête du territoire par le colonisateur français a été accompagnée d'installation de postes militaires. Le poste de Ouagadougou a été installé en mai 1898 au Sud du palais impérial, l'actuelle place Naba Kom en face de la gare ferroviaire. C'est ce poste qui est devenu le Camp Guillaume OUEDRAOGO. La présence de ce poste militaire accrut l'importance de la Cité.

A la reconstitution de la Haute-Volta en 1947 dissoute 15 ans auparavant, la totalité des fonctions supérieures de l'administration ont été transférées à Ouagadougou devenu l'unique centre de décision politique et administrative. Cela valut à la ville une croissance beaucoup plus accélérée à la suite de l'arrivée de nombreux commerçants et industriels, d'agents et d'ouvriers de l'administration dont les besoins en terrains à bâtir étaient pressants. Cette tendance s'est accentuée après l'indépendance de 1960 qui a drainé à Ouagadougou une population rurale assez importante en quête d'emplois. De même la sécheresse des années 1970 a conduit à une accentuation du phénomène d'exode rural vers Ouagadougou en particulier. La ville a dû ainsi s'étendre rapidement dans un mouvement dont le contrôle était rendu difficile par les pouvoirs publics.

La pression démographique consécutive à ces arrivées massives a conduit les pouvoirs publics à adopter la politique des lotissements.

Depuis la période coloniale et jusqu'à une date récente, les lotissements effectués à Ouagadougou ne l'ont été qu'à la suite de circonstances particulières, le plus souvent en dehors de tout plan d'aménagement, soit que celui-ci n'a jamais pu être établi, soit qu'il est dépassé avant même d'être adopté et appliqué. Cette lenteur dans la mise en oeuvre de la politique urbaine contrastait avec les besoins pressants des populations en terrains à bâtir. Cette situation a conduit à la prolifération des quartiers d'habitat spontané à la périphérie de la ville.

Ainsi de 1960 à 1980, les efforts des pouvoirs publics en matière de lotissement n'ont porté que sur 1040 hectares portant ainsi la ville lotie de 920 à 1960 hectares. Dans le même temps les quartiers d'habitat spontané s'étalaient sur 4.900 hectares.

A Ouagadougou l'urbain s'est constitué à la suite de l'intervention des pouvoirs publics par les lotissements et de celle des propriétaires fonciers coutumiers par le développement de l'habitat spontané.

Les lotissements ont été successivement réalisés par les gouverneurs aidés de géomètres agréés, le cercle de Ouagadougou, les services du Cadastre et plus récemment par la Municipalité et la Direction de l'Urbanisme. Ces interventions n'ayant pas été faites dans le cadre d'un plan d'aménagement d'ensemble, la ville apparaît de ce fait comme une juxtaposition d'opérations isolées de lotissement. Aussi, chaque quartier constitue-t-il un cas à part dans la structure de la ville.

Outre les zones commerciales et industrielles, ces lotissements distinguent dans les zones d'habitat des zones résidentielles et des zones d'habitat traditionnel.

Quant aux quartiers d'habitat spontané, ils se sont développés à la suite de l'insatisfaction d'une très forte demande de terrains à bâtir. Les propriétaires fonciers coutumiers se sont trouvés ainsi très sollicités par les demandes de terrain à construire dans des zones non loties. La conséquence est qu'en 1980, 71,5 % de l'espace urbain étant non loti.

Les formes urbaines produites en zone lotie et non lotie diffèrent quelque peu. La zone non lotie constitue la zone de contact entre l'urbain et le rural. Aussi, les caractéristiques des deux milieux se côtoient-elles ici. Ces quartiers manquent d'organisation interne rigoureuse.

Ainsi les concessions ont les formes les plus fantaisistes. Des terrains sommairement délimités aux quatre coins n'épousent cependant pas de forme géométrique régulière. L'accès aux parcelles se fait par des ruelles étroites se terminant souvent en cul-de-sac. Les constructions sont disposées en fonction de la forme de la parcelle. L'habitat en zone non lotie étant provisoire, on y construit rarement en matériaux définitifs. Ainsi les constructions en banco dominent dans le paysage des quartiers d'habitat spontané. Les constructions sont de tous usages : habitation, élevage, ateliers etc... La maison construite dans le style urbain (forme rectangulaire, toit en tôles ondulées) est en rupture avec le milieu rural dans le paysage. On y remarque cependant encore çà et là des cases rondes au toit en paille, vestiges de villages suburbains envahis par les quartiers spontanés.

Mais des mesures récentes sont venues freiner ce type d'habitat devenu trop envahissant à Ouagadougou. En effet l'institution du Programme Populaire de Développement (octobre 84 - décembre 85) par le CNR a conduit les pouvoirs publics à programmer et à réaliser le lotissement de tous les secteurs non encore lotis de la ville. Ce qui impose de nouvelles normes résidentielles. Ainsi a-t-on mis un peu d'ordre dans ces quartiers.

Si la forme spontanée est encore lisible dans le paysage de la ville, cela ne remet nullement en cause l'existence effective des lotissements. Ceux-ci faits de manière progressive laissent le temps nécessaire aux bénéficiaires de terrains de construire sur leurs nouvelles parcelles et de dégager ainsi les voies publiques. Le système permet ainsi d'éviter les "opérations bulldozer" qui constituent des charges trop lourdes pour les finances municipales. Aussi les constructions adoptent-elles le style **typiquement** urbain : meilleure disposition sur la parcelle, respect d'un minimum de règles urbanistiques, matériaux durables etc...

La ville de Ouagadougou dans son ensemble, les quartiers périphériques en particulier constituent un ensemble complexe. Mener une étude nous impose que nous en définissions clairement les objectifs et adoptions une méthodologie d'enquête appropriée.

./.

I - METHODOLOGIEa) Enquête par sondage

La constitution d'une base de données, répondant aux objectifs de l'étude, nécessite, la réalisation d'une enquête par sondage sur les 16 secteurs périphériques (15 à 30) de Ouagadougou, permettant ainsi d'extrapoler les observations à l'ensemble de la population. L'unité statistique choisie de l'échantillon est la parcelle ou l'équivalent-parcelle (pour les zones non loties), à l'intérieur de laquelle chaque ménage fait l'objet d'une enquête :

La parcelle se définit comme une portion d'espace de forme rectangulaire délimitée par des bornes disposées aux quatre coins. Elle n'est pas nécessairement entourée d'une clôture et peut abriter un ou plusieurs ménages. En milieu non loti, l'équivalent - parcelle (ou "concession") peut être de forme irrégulière et est ou non délimitée par une clôture. Il peut comporter plusieurs ménages déclarant appartenir à l'équivalent - parcelle.

Un échantillon aléatoire s'obtient par un tirage au sort à partir d'une base de sondage. Or la constitution de la base de sondage est souvent problématique dans les villes à fort taux d'accroissement où l'habitat spontané se développe sans contrôle, ce qui rend une lecture instantanée de la ville difficile au moment de l'enquête.

La réalisation du recensement général de la population, effectuée en décembre 1985 par l'INSD, a permis de résoudre ce problème. Nous disposons ainsi d'une liste récente et exhaustive de la population étudiée c'est-à-dire l'ensemble des parcelles.

En effet, par zone de dénombrement (plus petite unité géographique dont l'ensemble constitue une partition du secteur)

les agents recenseurs de l'INSD ont procédé à un numérotage continu des parcelles, susceptibles d'être habitées, suivant un itinéraire imposé. Une première approche sur le terrain nous a permis de relever, auprès des délégués CDR de chaque secteur, le nombre de parcelles numérotées qui ne correspond d'ailleurs pas toujours au nombre de parcelles occupées. Par conséquent, l'échantillon a dû être réajusté pour ne prendre en compte que les parcelles habitées.

b) Présentation de l'échantillon :

L'extension urbaine répond à une logique géographique. L'identification du lieu de l'extension est donc un élément fondamental d'analyse de la ville. Se pose alors le problème du découpage géographique qui doit être en liaison forte avec le phénomène étudié. Dans le cas de Ouagadougou, le découpage communément admis est le secteur.

Ainsi la stratification de l'échantillon suivant le secteur offre l'avantage d'avoir une bonne répartition de l'échantillon entre les strates. De plus en conservant le même taux de sondage, nous contribuons à réduire l'incertitude due à l'échantillonnage. Par conséquent, la notion de densité est respectée à l'intérieur de chaque secteur et tout l'espace étudié est couvert. (proportionnalité de l'échantillon du secteur par rapport à la population du secteur).

Afin d'approcher les 1000 ménages (en considérant un taux de ménages de 1,2), 850 parcelles sont enquêtées sur l'ensemble de la périphérie, ce qui correspond à un taux de sondage de 1/46ème, la précision des estimations dépendant de la taille de l'échantillon et non du taux de sondage.

Nous utilisons la méthode du tirage systématique qui consiste à partir d'une parcelle prise au hasard dans chaque secteur, à tirer les autres parcelles suivant un intervalle fixe, défini par le taux de sondage.

Cependant, le nombre de parcelles, proposé par la base de sondage pour chaque zone de dénombrement, a été parfois, soit surreprésenté suite au nombre important de parcelles inhabitées, soit sous-représenté suite aux nombreux déguerpissements effectués entre le recensement et l'enquête, provoquant par la même, un accroissement de la population dans les zones généralement contiguës. De nombreux retours sur le terrain ont été nécessaires pour mesurer les phénomènes migratoires des secteurs. Ainsi en quelques jours une zone du secteur 30 a été partiellement déguerpie pour la constitution d'une zone administrative.

Il a donc fallu tenir compte de la densité réelle de l'espace périphérique au moment de l'enquête et réajuster l'échantillon, élaboré par rapport à une base de sondage constituée 3 mois auparavant.

Malgré le faible nombre de zones concernées par ce phénomène, nous avons été amenés à réajuster l'échantillon en créant un coefficient de pondération pour chaque zone de dénombrement.

c) Présentation du questionnaire :

L'élaboration du questionnaire découle directement des objectifs explicités. Il est adressé à chaque ménage résident sur la parcelle.

Un ménage se définit comme suit :

- tout couple marié constitue un ménage.
- tout individu isolé mais indépendant financièrement et sur le plan du logement est considéré comme un ménage.

Toute autre personne isolée non indépendante est repertoriée avec le ménage dont elle dépend.

Une pré-enquête a permis d'une part de tester le questionnaire, d'autre part de constituer une liste pré-établie de réponses possibles aux questions dites "ouvertes".

Le questionnaire se décompose en 3 parties :

1. Détermination des caractéristiques démographiques, sociologiques et économiques du chef de ménage et du ménage (p. 1 à 11 et 16).
2. Détermination des modalités d'occupation et d'installation du chef de ménage sur la parcelle (p. 12, 14 et 15).
3. Détermination des caractéristiques de la parcelle (p. 13, 16, 17).

Le principe du questionnaire est de comporter 2 parties fixes (1 et 2) et une partie mobile (3) adressée uniquement au chef de ménage responsable de la parcelle.

d) Modalité de l'enquête

L'enquête s'est déroulée sur 21 jours, du 1er au 21 mars 1986. 12 enquêteurs ont été recrutés auprès de l'INSD et ont reçu une formation de 3 jours avant l'enquête. Chacun d'entre eux avait à charge au maximum 3 secteurs de préférence contigus afin d'éviter les dispersemments.

Un premier travail de reconnaissance a eu lieu avec l'appui des responsables des secteurs pour identifier les parcelles sélectionnées et ainsi, sensibiliser les enquêtés. Dans le cas où, après plusieurs passages, une parcelle était toujours inoccupée, l'enquêteur avait pour consigne d'enquêter la plus proche parcelle habitée.

6 superviseurs, chacun responsable de 2 enquêteurs, devaient évaluer les éventuelles transformations du secteur depuis le recensement et de vérifier chaque questionnaire rempli dans la journée. En cas d'erreur ou d'éléments manquants, l'enquêteur devait retourner sur la parcelle concernée.

d) Traitement Informatique

Le dépouillement de l'enquête comprend 3 phases :

- D'une part la codification réalisée par les superviseurs ce qui a permis une 2ème vérification des questionnaires
- D'autre part la saisie qui a été accompagnée simultanément d'un pré-traitement permettant de contrôler la qualité de l'information et de déceler les erreurs de codification ou de saisie...

La quantité des informations recueillies suite aux questionnaires, peut être très différente. Le questionnaire a donc été scindé en plusieurs parties ou unités correspondant à un type d'informations : parcelle, bâtiment, ménage, types d'individus composant le ménage (épouse, enfant, dépendant), migration du chef de ménage.

Chaque unité est caractérisée par un certain nombre de variables qui sont les correspondances informatiques à une ou plusieurs questions et dépend impérativement d'une unité supérieure qui l'identifie .

L'unité est répétée autant de fois qu'il est nécessaire pour le questionnaire qui n'occupe donc que la place dont il a besoin dans le fichier d'enregistrement.

- et enfin la tabulation. Cette phase permet de vérifier des hypothèses qui s'expriment sous la forme de relations entre deux ou plusieurs variables dans la population totale ou dans des sous-populations particulières.

N.B. Le logiciel utilisé sur Goupil 3 a été conçu par J. VAUGELADE.

./.

Certains résultats doivent être interprétés avec nuance.

En effet, les phénomènes observés dans les secteurs faiblement peuplés, sont plus marqués (par excès ou par défaut) comparativement au profil moyen. De plus, ces mêmes secteurs étudiés sur l'ensemble de la périphérie, sont minimisés, étant donné leur faible poids dans l'analyse. Il faudra par conséquent envisager ultérieurement une étude non pas par secteur mais par regroupement en zones géographiques plus larges répondant à des critères précis.

De même, malgré la pré-enquête, certaines variables présentent une complexité dans leur constitution, en particulier la variable revenu qui n'est qu'indicative. D'autres variables telles le coût de construction, coût du terrain, les différentes étapes migratoires ont demandé un certain effort de mémorisation de la part de l'enquêté.

SECTEUR	Nombre de parcelles enquêtées			Nombre de ménages enquêtés			Population résidente enquêtée (pondérée)		Taux ménage par parcelle	Taux sondage par parcelle non pondéré
	Non pondéré	pondéré	%	Non pondéré	pondéré	%	effectif	%		
15	73	219	9	73	219	8,2	1341	9	1	1/48
16	96	275	11,3	113	312	11,7	1714	11,5	1,15	1/46
17	111	328	13,4	118	348	13	1870	11,5	1,06	1/46
18	18	42	1,7	18	42	1,6	184	1,3	1	1/34
19	45	135	5,5	47	141	5,3	855	5,7	1,04	1/46
20	21	58	2,4	21	58	2,2	286	5,9	1	1/45
21	21	51	2,1	21	51	1,9	245	1,7	1	1/44
22	59	177	7,3	62	186	7	1077	7,2	1,05	1/48
23	89	266	10,9	98	790	10,9	2003	13,4	1,1	1/46
24	32	94	3,8	37	110	4,1	686	4,6	1,16	1/49
25	22	57	2,3	23	60	2,2	317	2,1	1,04	1/42
26	7	21	0,9	8	24	0,9	111	0,8	1,14	1/43
27	41	113	4,6	43	117	4,4	766	5,1	1,05	1/43
28	68	207	8,5	70	212	7,9	1127	7,5	1,03	1/49
29	76	229	9,4	93	282	10,6	1408	9,4	1,22	1/48
30	74	170	6,9	94	217	8,1	945	6,3	1,27	1/38
<u>TOTAL</u>	853	<u>2442</u>	100	939	<u>2669</u>	100	<u>14935</u>	100	<u>1,1</u>	1/46

II - CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES
DES POPULATIONS DE LA PERIPHERIE DE OUAGADOUGOU.

1°) Données socio-démographiques

La taille moyenne des ménages de l'échantillon est de 5,6 personnes. Mais cette taille varie de manière sensible selon les secteurs : ainsi, tandis que dans le secteur 20 aucun ménage de plus de 10 personnes n'a été enregistré, dans les secteurs 24 et 27, plus de 21 % des ménages enquêtés comptent 10 personnes et plus. Les ménages les plus représentés dans la périphérie de Ouagadougou sont ceux constitués par un effectif compris entre 2 et 5 personnes ; 41,5 % des ménages sont de ce type.

Dans l'immense majorité des cas, les chefs de ménage sont des hommes ; les femmes chefs de ménage représentant seulement 6,9 % de l'ensemble. Ce pourcentage est inférieur à celui donné par le recensement de 1975 qui a repertorié dans le milieu urbain, 8,9 % de ménages dirigés par des femmes. Les ménages monogames dominent avec 59,2 % ; les veufs, divorcés, célibataires avec ou sans enfants constituent 21,2 % de l'ensemble des chefs de ménage.

Si on considère les chefs de ménage du point de vue de l'âge, les plus nombreux ont entre 25 et 44 ans. Ils représentent plus de 66 % de l'ensemble. Les moins de 25 ans représentent 7,3 %. Ces derniers résident surtout dans les secteurs 28 et 29 où ils représentent chaque fois plus de 13 % du total. Les chefs de ménage, ceux qui ont 55 ans ont 55 ans et plus constituent 10,6 % des chefs de ménage de la périphérie. Ils sont surtout concentrés dans le secteur 26 où leur pourcentage atteint 37,5 % dans les secteurs 19, 20 et 29, ce pourcentage est inférieur à 4 % ; les chefs qui contrôlent le maximum d'effectifs dans leur ménage ont entre 45 et 54 ans avec en moyenne 7,2 personnes par ménage. Les chefs de ménage de moins de 25 ans contrôlent en moyenne un ménage de 1,8 personnes.

./.

Du point de vue de leur appartenance ethnique, les chefs de ménage dans la périphérie de Ouagadougou sont des Mossi à 81,7 %. Cette forte proportion de Mossi n'est pas seulement due au poids numérique de cette ethnie dans le pays mais aussi au fait que la ville est la capitale de l'ancien empire mossi. Exception faite des ménages constitués d'une seule personne, les chefs de ménage mossi contrôlent des ménages ayant un effectif moyen supérieur à celui contrôlé par leur homologue non-mossi. Ce fort pourcentage des chefs de ménage mossi n'est peut-être pas étranger au fait que les mariages sont intra-ethniques à près de 91 % pour l'ensemble des chefs de ménage résidant avec leurs épouses.

Sur le plan de la scolarisation, 35,8 % des chefs de ménage déclarent avoir fréquenté l'école. Mais moins de la moitié de ces derniers ont accédé ou dépassé le niveau des études secondaires. Aucun chef de ménage âgé de 55 ans et plus n'a fait des études supérieures. Toutefois 38,7 % des chefs de ménage déclarent savoir lire et 37,9 % déclarent savoir écrire. 39,7 % des chefs de ménage ne parlent que la langue de leur ethnie, 88,8 % de l'ensemble des chefs de ménage parlent le Mooré.

2°) Données socio-économiques

a) Activités professionnelles

Du point de vue des activités professionnelles, les chefs de ménage enquêtés sont répartis dans trois secteurs principaux d'activité:

- 46,6 % déclarent exercer à titre principal une activité professionnelle dans le secteur informel.
- 38,5 % dans le secteur moderne
- 14,9 % se déclarent inactifs.

l'activité secondaire concerne 13,5 % des chefs de ménage dont seulement 12,7 % affirment l'exercer effectivement. Les 86,5 % déclarent ne pas avoir une seconde activité.

10,2 % des chefs de ménage exercent deux activités professionnelles ; 2,5 % déclarent ne pas avoir une activité professionnelle mais exercent une seconde activité dans le secteur informel ; 0,6 % déclarent avoir deux activités professionnelles mais n'exercent que l'activité principale,

et 74,8 % déclarent n'avoir qu'une seule activité. Au total, 88,1 % des chefs de ménage sont classés comme des actifs et 11,9 % sont des inactifs. Parmi ces derniers, 0,2 % déclarent avoir deux activités qu'ils n'exercent pas, tandis que les 11,7 % déclarent ne pas avoir d'activité.

b) Statut dans l'activité principale suivant le secteur géographique

Les chefs de ménage dans les secteurs périphériques sont surtout des travailleurs indépendants. (Ces derniers représentent en moyenne) 41,3 % (par secteur). Viennent ensuite les employés avec 15,5 % les ouvriers 8,7 %, les cadres moyens 6,4 %
Parmi les travailleurs indépendants, les commerçants du secteur informel sont les plus représentés (19,3 % en moyenne par secteur). Viennent ensuite les agriculteurs (16,2 %) et les artisans (11,8 %).

Dans le secteur 26 ces travailleurs indépendants représentent 62,5 % tandis que dans le secteur 18, ils ne sont que 28,6 %.
Dans le secteur 18, il y a une plus grande concentration des ouvriers et des employés avec respectivement 14,3 % et 11,9 %. Ces deux dernières catégories sont absentes du secteur 26.
Les chômeurs se retrouvent nombreux dans les secteurs 17, 18, 19, 20 et 30 où ils représentent respectivement 6 %, 7,1 %, 6,6 %, 6,9 % et 8,8 %.

Parmi les travailleurs du secteur moderne, les employés de l'administration sont présents à 12 % (en moyenne par secteur). Viennent ensuite le personnel de service (7,8 %) et du commerce de gros et de détail (6,3 %). Ceux qui travaillent dans les entreprises industrielles, les bâtiments et les travaux publics totalisent 6,2 % en moyenne par secteur. Parmi les inactifs, les élèves et étudiants constituent le plus grand nombre avec 4,6 % en moyenne par secteur. Le secteur 29 est celui qui accueille le plus d'étudiants et d'élèves à cause sans doute de la proximité de l'université et de certains établissements secondaires.
En revanche les secteurs 15, 20, 21, 25 et 30 n'en reçoivent pas.
Quant aux retraités leur préférence va au secteur 29 où ils sont 22,1 %.

./.

Si on considère le statut dans l'activité principale suivant l'âge, on remarque que 90 % des chefs de ménage âgés de 55 ans et plus sont des travailleurs indépendants. Les chômeurs sont surtout des jeunes entre 15 et 24 ans (7,6 %). Les ouvriers sont plus nombreux dans les tranches d'âge de 45 - 54 ans (12,5 %) et de 25 - 34 (9,4 %). Les cadres supérieurs sont absents dans la tranche de 55 ans et plus ainsi que dans celle de 15 - 24 ans. Ils sont plus nombreux à être âgés de 35 - 44 ans (2,7 %) et 25 - 34 ans (2 %). Quant aux employés, leur répartition selon les tranches d'âge oscille entre 19,8 % pour les 35 - 44 ans et 16 % pour les 45 - 54 ans. Ils sont 16,9 % dans la tranche de 15 - 24, 18,9 % dans celle de 25 - 34 ans, mais seulement 2,5 % dans la tranche des 55 ans et plus.

Les épouses résidant avec le chef de ménage n'ont pas d'activité professionnelle déclarée dans la grande majorité des cas (71,3 %). 24,6 % d'entre elles ont une activité dans le secteur informel où elles exercent surtout un petit commerce (17,8 %). 4,1 % de ces épouses ont une activité dans le secteur moderne, surtout dans l'administration (2,7 %). 20,8 % des épouses ont une activité professionnelle dans le même secteur d'activité que leur mari : 17,1 % dans l'informel et 3,7 % dans le moderne.

	Musulmans	Catholiques	Animistes	Protestants
Agriculture	19,2 %	10,7 %	39,8 %	6,9 %
Secteur informel	38,1 %	27,2 %	12,3 %	15,1 %
Secteur moderne	35,1 %	54,1 %	19,2 %	49,3 %

Si l'on croise le secteur d'activité avec la religion des chefs de ménage, il apparaît que :

- les musulmans sont dans l'agriculture (19,2 %), dans le secteur informel (38,1 %) et dans le secteur moderne (35,1 %).
- les catholiques sont dans l'agriculture (10,7 %), le secteur informel (27,2 %), le secteur moderne (54,1 %).
- les animistes sont dans l'agriculture (39,8 %), le secteur informel (12,3 %), le secteur moderne (19,2 %).

- les protestants sont dans l'agriculture (6,9 %), le secteur informel (15,1 %), le secteur moderne (49,3 %).

- les animistes et les protestants connaissent le plus fort taux d'inactifs (12,3 % chaque) et le plus fort taux de scolarisation (16,4 % chaque).

53,2 % des chefs de ménage des secteurs périphériques travaillent dans les secteurs centraux ; 24,9 % d'entre eux travaillent dans leur secteur de résidence, 16,5 % travaillent dans des secteurs périphériques autres ; et 5,4 % sont des travailleurs ambulants. 53,3 % des chefs de ménage du secteur 25 travaillent dans leur secteur de résidence tandis que 74,5 % des chefs de ménage résidant dans le secteur 22 travaillent dans les secteurs centraux de la ville.

3°) Structures familiales

10 types de famille ont été retenus .

L'unité résidentielle étant la parcelle (ou l'équivalent parcelle pour les zones non loties), c'est au sein de celle-ci que les différents types de famille sont observés.

93,1 % des parcelles sont occupées par une seule famille mononucléaire, les 6,9 % de l'ensemble des parcelles restant étant occupées par au moins deux ménages.

Les 93,1 % des familles mononucléaires se répartissent de la manière suivante :

- 25,2 % sont des familles élémentaires simples ; soit 23,5 % sans individu dépendant non apparenté, et 1,7 % avec un dépendant non apparenté. 0,6 % des enfants de ce type de famille résidant ailleurs.

- 7,8 % sont des familles élémentaires composées, soit 6,4 % habitant entièrement sur la parcelle, et 1,4 % n'ayant pas la totalité de leurs membres sur la parcelle.

- 37,3 % sont des familles élargies mononucléaires : 35,9 % constitués de familles élargies mononucléaires ayant la totalité de leurs membres sur la parcelle ; et 1,4 % constitués de familles élargies mononucléaires ayant seulement une partie de leurs membres sur la parcelle.

./.

- 6,8 % sont des familles matrifocales : 4,2 % de ces familles ayant une femme - 6,8 % sont des familles matrifocales : 4,2 % de ces familles ayant une femme comme chef de famille sont constitués d'une femme non mariée (célibataire, veuve ou divorcée), soit hébergeant des enfants (2,6 %), soit n'hébergeant pas d'enfant (1,6 %). 2,6 % de ces familles sont constitués par une femme mariée résidant avec des enfants (2,1 %) ou résidant sans enfant (0,5 %).

- 16 % sont formés d'hommes en situation de célibataire : 13,8 % de ces familles sont constitués par un chef de famille homme célibataire, veuf ou divorcé) vivant seul (7,4 %) ou ne vivant pas seul (6,4 %). 2,2 % dans ce type de familles sont constitués par un chef de famille homme marié monogame résidant sans son épouse (1,9 %) ou polygame résidant sans aucune de ses épouses (0,3 %).

Les 6,9 % de l'ensemble des unités résidentielles sont occupés par au moins deux ménages. La moyenne dans ces unités résidentielles est de 2,3 ménages (apparentés ou non apparentés) par parcelle.

Les dépendants qui sont hébergés par définition sont dans les relations suivantes vis-à-vis du chef de ménage :

- 45,7 % d'entre eux ont une parenté directe avec le chef de ménage.

- 32,4 % d'entre eux ont une parenté indirecte avec le chef de ménage.

- 8,1 % d'entre eux ont une parenté directe avec le conjoint du chef de ménage.

- 3,2 % d'entre eux ont une parenté indirecte avec le conjoint du chef de ménage.

- 10,6 % n'ont aucune parenté avec le chef du ménage ou son conjoint.

- 48,9 % des ménages ne comportent pas de dépendants. 51,1 % des ménages comportent au moins un dépendant. 12,6 % de l'ensemble des ménages comptent chacun 3 dépendants et plus.

Le secteur 26 est celui dans lequel où prédominent les ménages sans dépendants, 62,5 % des ménages dans ce secteur n'ayant aucun dépendant. A l'inverse, le secteur 15 est celui où l'on compte le plus de ménages abritant 3 dépendants et plus (28,7 %). Au secteur 22, le nombre maximum de dépendants dans un ménage est seulement de 2.

4°) Structure de la population du point de vue de l'origine géographique et de l'appartenance ethnique.

a) Origine géographique des chefs de ménage dans les secteurs périphériques.

Les chefs de ménage qui habitent les secteurs périphériques de Ouagadougou sont issus des milieux suivants :

- 15,2 % sont nés à Ouagadougou
- 84,8 % sont nés hors de Ouagadougou.

Parmi ceux qui sont nés hors de Ouagadougou, on distingue :

- 82,5 % qui proviennent des provinces du Burkina, villes comprises.
- 2,3 % qui proviennent de l'étranger.

Les non-natifs de Ouagadougou d'origine urbaine représentent 16,7 % et ceux d'origine rurale 65,8 %.

Les provinces de Bazèga et d'Oubritenga (provinces limitrophes de Ouagadougou) fournissent 33,8 %. 23,4 % des épouses des chefs de ménage de la périphérie sont natives de Ouagadougou. 15,3 % des autres villes du Burkina. 58,1 % des villages du Burkina et 3,3 % des pays étrangers. 38 % des épouses ont la même origine que leur mari.

83,3 % des chefs de ménages nés hors de Ouagadougou sont de parents nés aussi hors de Ouagadougou ; les 1,5 % ont des parents qui sont nés à Ouagadougou.

Parmi les chefs de ménage nés dans une ville du Burkina 17,1 % viennent de Kombissiri dans le Bazèga, 11,9 % de Bobo-Dioulasso et de Houndé dans le Houet ; 9 % viennent de Zorgho dans le Ganzourgou, 7,7 % de Manga dans le Zoundwéogo, 6,3 % de Ouahigouya dans le Yatenga.

Parmi les chefs de ménage nés en zone rurale, 23,5 % sont originaires d'Oubritenga, 21,9 % villes comprises du Bazèga ; 6,8 % du Yatenga, 6,6 % du Zoundweogo, 6,1 % de Ganzourgou. Les 35,1 % restants sont répartis entre les autres provinces et l'étranger.

Les secteurs qui accueillent le plus de natifs d'Oubritenga sont le secteur 23 avec 22,8 %, les secteurs 22 et 29 avec chacun 10,8 %.

Les secteurs qui accueillent le plus de natifs du Bazèga sont le secteur 17 avec 25,7 %, le secteur 16 avec 23,2 % et le secteur 15 avec 15,5 %.

Les natifs du Yatenga se répartissent dans le secteur 22 (17,5 %), le secteur 23 (13,3 %), le secteur 19 (12,5 %). Les natifs du Zoundwéogo sont concentrés dans le secteur 16 où ^{ils}représentent 36,5 % des chefs de ménage enquêtés. Ceux du Ganzourgou résident surtout dans le secteur 28 (25,9 %), dans le secteur 30 (18,5 %) et le secteur 23 (15,7 %).

Parmi les chefs de ménage nés à l'étranger, 35 % viennent de la Côte d'Ivoire (soit 0,8 % de l'ensemble des chefs de ménage des secteurs périphériques).

Parmi les chefs de ménage natifs de Ouagadougou, 61,2 % sont nés dans la périphérie ; 48,6 % résident dans leur secteur de naissance, 59,2 % ont au moins un parent né à Ouagadougou, et 40,8 % ont tous leurs parents nés hors de Ouagadougou. 51,6 % d'entre eux sont de pères nés à Ouagadougou, 7,8 % des villes de provinces, 40,6 % des villages. Quant à leurs mères, elles sont natives de Ouagadougou pour 28,9 % de ces chefs de ménage ; de villes de province pour 13,6 % d'entre eux, de villages de province pour 56,7 % et de l'étranger pour 0,8 %.

Parmi les chefs de ménage âgés de 15 à 24 ans :

- 19,9 % sont nés à Ouagadougou
- 24 % dans des villes de province
- 50 % dans des villages
- 6,1 % sont nés à l'étranger.

Pour chacune des autres tranches d'âge, les chefs de ménage natifs des villages de province dépassent 60 %, atteignent 72,4 % pour la tranche d'âge de 45 à 54 ans.

./.

b) Appartenance ethnique des chefs de ménage des secteurs périphériques.

Les chefs de ménage des secteurs périphériques sont des Burkinabè à 98,9 %, les non Burkinabè n'étant que de 1,1 %. Les Mossi constituent l'immense majorité des chefs de ménage dans la périphérie avec 81,7 % du total. Chacun des 16 secteurs périphériques accueille plus de 58 % de chefs de ménage mossi avec un maximum de 93,8 % dans le secteur 23 et un minimum de 58,8 % dans le secteur 29.

./.

III - PRATIQUES SPATIALES ET RESIDENTIELLES1°) Itinéraires migratoires

Le questionnaire d'enquête a été conçu de telle sorte que les problèmes de mobilité puissent être traités de manière plus fine que ne le permettent généralement les recensements ou même les grandes enquêtes nationales, en particulier celles réalisées en 1974-75 par le CNRST, l'INSD et le CRDI et en 1975 par l'ORSTOM.

L'exploitation à laquelle nous nous livrons dans ce rapport loin d'être exhaustive, vise simplement à caractériser globalement la mobilité et à émettre des hypothèses, à la fois sur les variations selon les quartiers de l'effet migratoire, sur la mobilité intra-urbaine et sur les relations résidence-emploi. Il s'agit, à ce stade du programme de mieux formuler certaines questions en vue de second passage de l'enquête.

a) Quelques résultats de l'enquête 1974-75

ZONE D'ENQUETE	Non migratoire	migratoire re- tour	Entrants
Zone urbaine	52,6	6,7	40,7
dont Ouagadougou	43,9	4,8	51,3
Zone rurale	80,3	11,8	7,9

Il apparaît que les zones urbaines reçoivent des immigrants d'origine rurale à hauteur de 56 % et de l'Etranger à hauteur de 19 %. Ces chiffres sont pour Ouagadougou de 69 % (dont 52 % avec la zone rurale mossi) et 14 % (contre 30 % pour Bobo).

./.

Ouagadougou se distingue avec un maximum d'entrées masculines aux âges actifs (30 - 44 ans), un rapport de monogamie relativement élevé (en particulier chez les entrants), une proportion élevée de veuves, séparées ou divorcées chez les femmes migrantes de plus de 40 ans.

Il apparaît que Ouagadougou réalise une plus grande partie de ses gains migratoires par l'effet des migrations externes mais a une moindre capacité que Bobo-Dioulasso à retenir ses migrants.

L'enquête signale la faiblesse de l'effet sécheresse sur la migration. Elle met en évidence l'importance des réseaux familiaux et ethniques dans le choix du lieu de migration et de l'habitation.

b) Première exploitation de l'enquête CNRST-ORSTOM (1986)

L'immigration directe d'origine rurale représente encore plus de 65 %. On observe cependant que, avant leur installation définitive le quart des chefs de ménage ont eu une expérience de la ville (à Ouagadougou même dans 13,5 % des cas). Une approche rétrospective des arrivées à Ouagadougou (tab. 1) met en évidence une double pointe : l'une très marquée depuis 1980 et l'autre, moins nette, autour de 1960 (rappelons que le Burkina Faso n'a retrouvé son intégrité territoriale qu'en 1947 ; Ouagadougou est maintenu capitale du territoire mais ne deviendra commune de plein exercice qu'en 1959). On constate, il est vrai un ralentissement de la croissance urbaine globale au Burkina Faso qui passe de + 5,3 % par an au cours des années 60 à + 3,8 % par an dans les années 70.

Si l'on raisonne sur l'ensemble de l'échantillon, plusieurs hypothèses générales apparaissent :

- L'équilibre natifs - non natifs de Ouagadougou est sensiblement différent de celui établi pour l'ensemble de la ville à partir du recensement de 1975.

MIGRATIONS DES CHEFS DE MENAGES ENQUETES

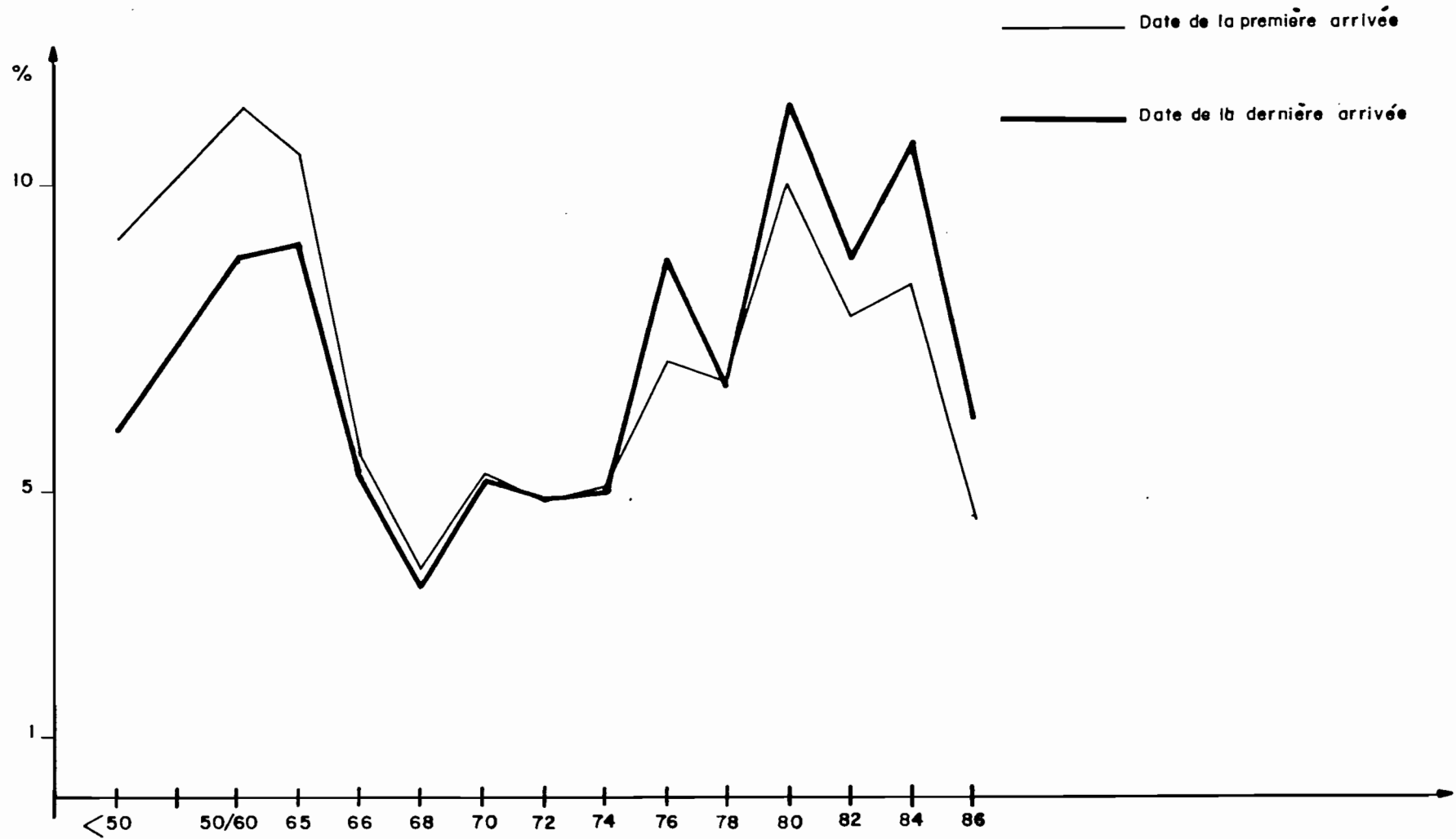


Fig. 1

Tableau 2

	Natifs	Non natifs
Recensement 75	44,5 %	55,5 %
Enquête périphérique 1986	15,2 %	84,8 %

Le diagramme n°2 permet d'observer que les chefs de ménage de plus de 55 ans sont relativement plus nombreux à être natifs de Ouagadougou.

Certains secteurs ont un taux de natifs nettement supérieur à la moyenne (et pouvant dépasser 30 % dans les secteurs 16, 24, 25 et 27) ; d'autres en revanche (secteurs 15, 19, 30) abritent moins de 10 % de natifs.

Parmi les chefs de ménage non natifs de Ouagadougou, l'écrasante majorité, plus de la moitié viennent des provinces mossi immédiatement voisines (Bazèga, Oubritenga). On notera à cet égard, une distorsion surprenante entre les résultats du recensement de 1975 et ceux du 1er passage de l'enquête : elle concerne le poids relatif du groupe mossi évalué à 75 % en 1961 et 50 % en 1975 pour l'ensemble de la ville et qui, selon les résultats de 1986 pour les quartiers périphériques, représente plus de 80 % (les seules exceptions notables sont les secteurs 29 et 30 où les non mossi représentant respectivement 40 % et 30 % de l'échantillon).

Dans tous les cas se manifeste une tendance au regroupement ethnique : plus du tiers des originaires de l'Oubritenga dans les secteurs 23 et 29, la moitié des originaires du Bazèga dans les secteurs 17 et 16, 43 % des originaires de la ville de Kombissiri dans le secteur 15, 72 % des natifs de Bobo-Dioulasso dans le secteur 29 ...

Les 3/4 des chefs de ménage ont migré deux fois ou plus au cours de leur existence. Les plus mobiles ont entre 35 et 54 ans, sont nés hors de Ouagadougou et exercent une activité salariée dans le "secteur moderne".

La mobilité passée des chefs de ménage varie considérablement d'un secteur à l'autre. Les secteurs nord (23, 24 et 25) sont peuplés de chefs de ménage nettement plus sédentaires que les secteurs est et sud-est (26, 28, 30 et 15) et nord-ouest (21, 22) où plus de la moitié des

ORIGINE DU CHEF DE MENAGE SELON SON AGE

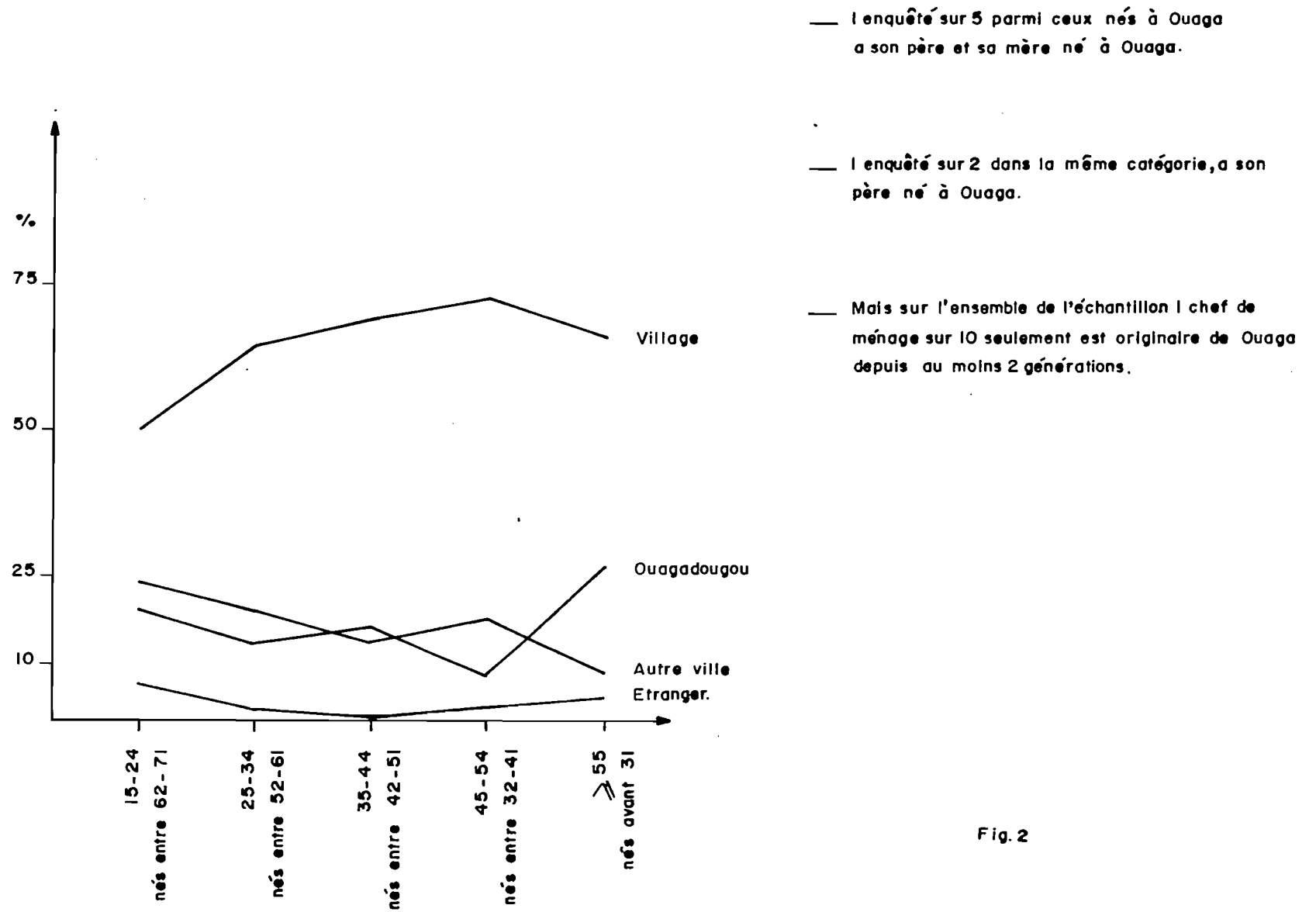


Fig. 2

chefs de ménage ont connu au moins trois déplacements. Cette opposition se retrouve dans la taille des ménages (graphique n° 3).

Il est intéressant de revenir sur la mobilité en fonction de l'activité principale. D'une manière générale, les activités salariées rangées dans le "secteur moderne" correspondent à une mobilité plus grande que celles du secteur non structuré. Le nombre des chefs de ménage ayant connu 4 migrations et plus représente 30,8 % dans le premier cas et 17,5 % dans le second cas. On ne sera pas surpris de constater que les agriculteurs sont peu mobiles, ni qu'à l'intérieur du secteur moderne les mobilités les plus faibles concernent l'industrie et les banques (assez largement concentrées à Ouagadougou). Plus surprenant sont les résultats concernant les artisans et surtout les commerçants du secteur non structuré (mobilité faible) et, à l'intérieur de la fonction publique, ceux des enseignants (d'assez loin les plus mobiles).

Le statut d'occupation du sol peut enfin, être corrélé avec la mobilité mais, ici, la prudence s'impose. Il semble que dans les tranches très mobiles (≥ 4 migrations), les locataires soient plus représentés que les propriétaires et les hébergés. (figure 4) Une typologie des flux a été esquissée mais elle devra être affinée à l'occasion d'une exploitation plus approfondie de l'enquête. On peut la résumer comme suit :

- Type 1 : Ouagadougou (natifs de Ouaga n'ayant connu aucune migration hors de la capitale).
- Type 2 : Ouagadougou - hors Ouaga - Ouaga (natifs de Ouaga)
 - Type 2a : pas de migration à l'Etranger
 - Type 2b : migration à l'Etranger
- Type 3 : Hors Ouaga-Ouaga
 - Type 3a : pas de migration à l'Etranger avant l'arrivée à Ouagadougou.
 - Type 3b : migration à l'Etranger
- Type 4 : Hors Ouaga - Ouaga - hors Ouaga - Ouaga
 - Type 4a : pas de migration à l'Etranger
 - Type 4b : migration à l'Etranger

TAILLE DES MENAGES

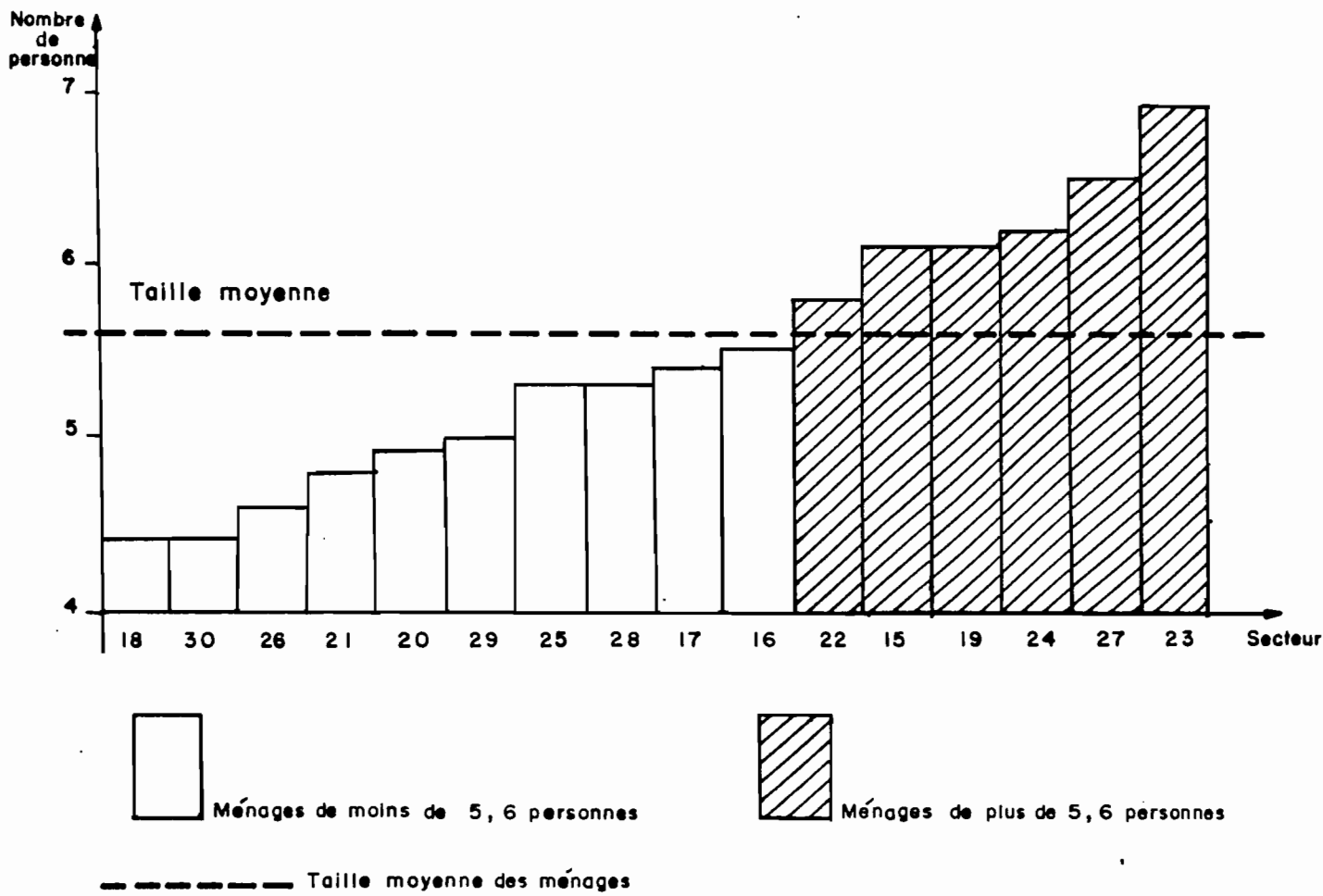


Fig. 3

NOMBRE DE MIGRATIONS EN FONCTION DE STATUT D'OCCUPATION

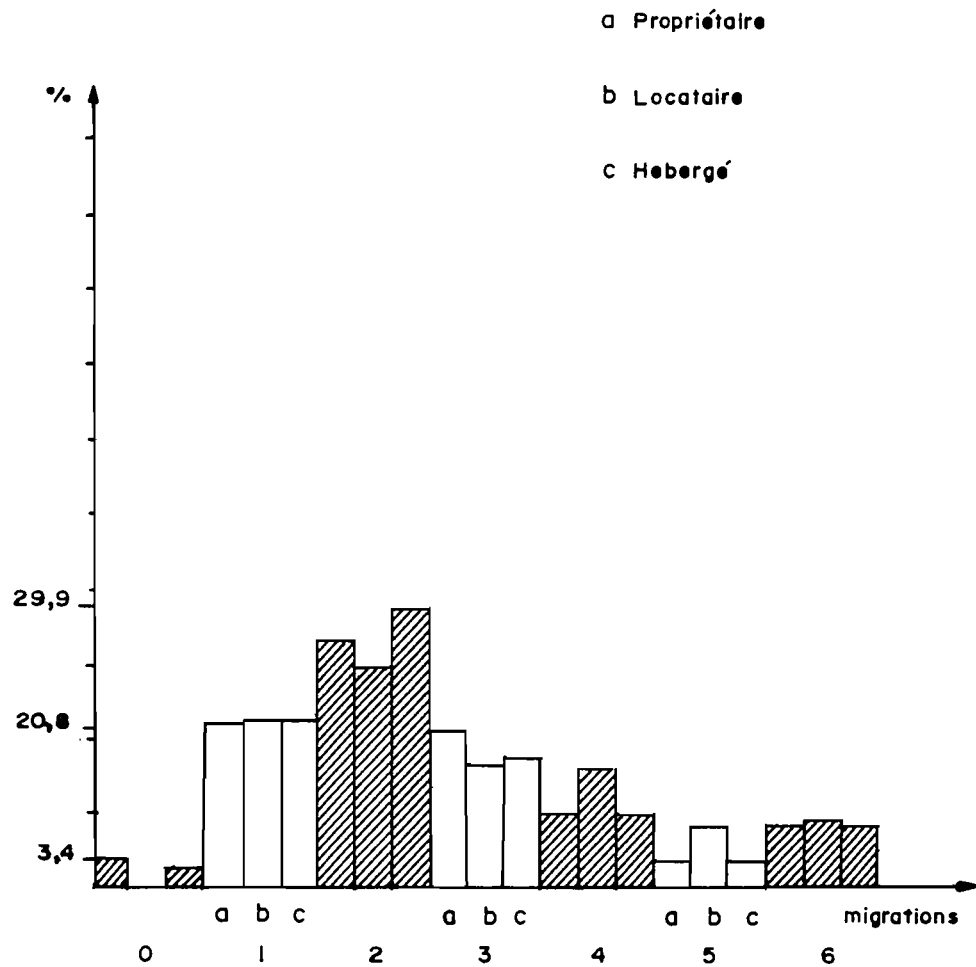


Fig. 4

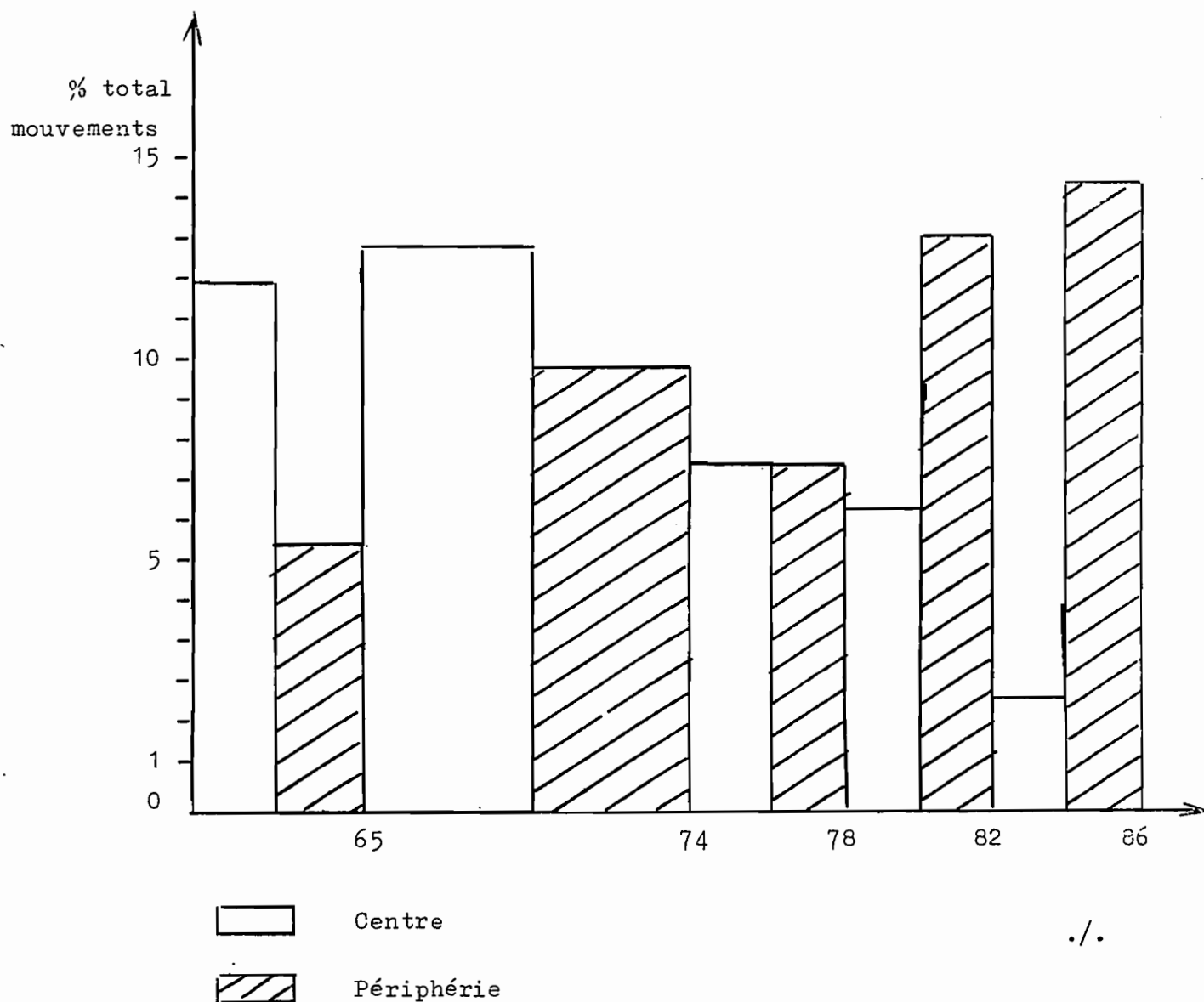
En l'état actuel, il est difficile de mesurer le poids relatif des différentes filières. Il semble toutefois que le type 3 soit largement dominant et, qu'à l'intérieur de la catégorie, les itinéraires directs du lieu de naissance à la capitale l'emportent sur les itinéraires plus complexes.

2°) Installation à Ouagadougou et ... migrations intra-urbaines

L'arrivée à Ouagadougou se fait à peu près à parts égales entre les quartiers centraux et les quartiers périphériques.

Le graphique n° 5 montre qu'à cet égard, les flux n'ont pas toujours fonctionné **ainsi** comme le montre la figure 4.

Figure 5



Le Centre a accueilli les plus gros contingents jusqu'en 1974-76. La situation s'est inversée à la fin des années 70 et, ces dernières années, les flux se dirigent massivement vers les secteurs périphériques.

On connaît les réserves d'usage s'agissant des enquêtes sur les motivations. Telles qui conduisent les migrants à venir s'installer dans la capitale peuvent néanmoins être regroupées en trois grandes catégories : motifs professionnels, motifs familiaux (au sens large) et motifs "fonciers immobiliers". Les premiers semblent l'emporter d'assez loin puisqu'ils sont évoqués par plus de 40 % des chefs de ménage enquêtés.

Le thème de la mobilité intra-urbaine est, d'une manière générale assez peu traité ; il ne l'a jamais été, à notre connaissance, à Ouagadougou. Les résultats du premier passage de l'enquête fournissent des résultats assez riches que devraient encore enrichir le 2ème passage en février 87.

Globalement, les chefs de ménage enquêtés manifestent une assez faible mobilité à l'intérieur de la ville de Ouagadougou : 85 % d'entre eux ont un déplacement ou aucun (46 % sont toujours restés dans le même secteur).

Si l'on considère les itinéraires intra-urbains, on constate que depuis leur 1ère installation à Ouagadougou, 40 % des chefs de ménage ont migré du centre vers la périphérie.

L'analyse par secteur de la mobilité intra-urbaine est également très instructive. Nous proposons de la mener à partir d'un certain nombre d'indicateurs qu'il conviendra d'affiner à l'occasion du 2ème passage : la mobilité des secteurs, l'ancienneté (variable "date d'installation" à introduire éventuellement dans le questionnaire), capacité de rétention, composition de l'effectif migrant, polarisation.

Notons d'abord que la mesure de la mobilité intra-urbaine n'a pas la même signification selon les secteurs, les phénomènes se trouvant amplifiés dans les secteurs peu peuplés (le diagramme n° 6 montre que le pourcentage de population de l'échantillon varie de 0,9 % dans le secteur 26 à 13 % dans le secteur 17). Il sera donc nécessaire d'opérer des regroupements significatifs aboutissant à des ensembles plus homogènes.

POIDS RELATIF DES SECTEURS DANS L'ECHANTILLON

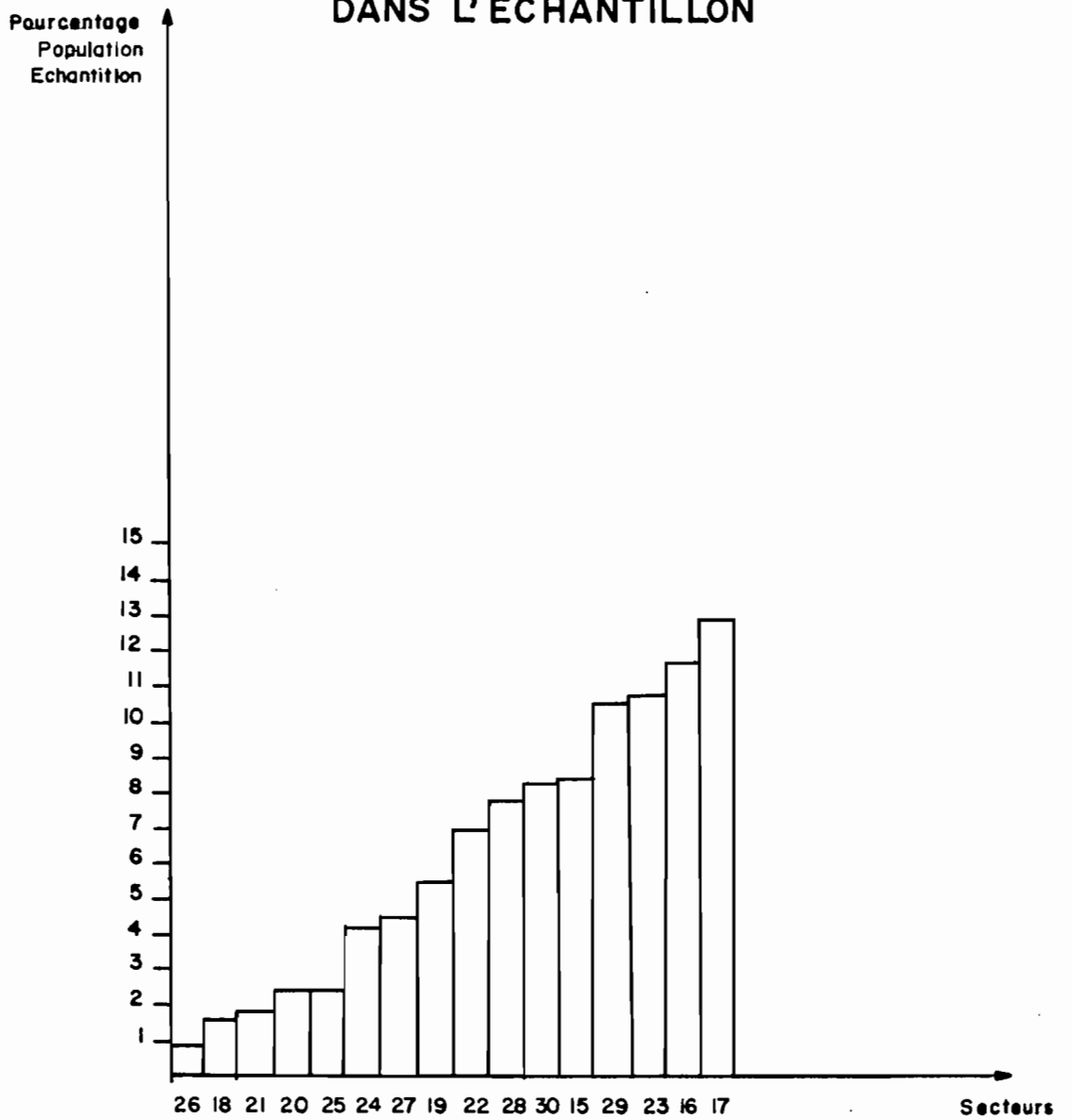


Fig. 6

Si l'on retient comme critère de mobilité le nombre de migrations dans la ville de Ouagadougou selon le secteur de résidence et que l'on retient les données relatives aux enquêtés qui n'ont jamais migré et à ceux qui ont connu deux migrations ou plus, les résultats suivants apparaissent :

- Les secteurs ouest (18 à 21) et nord (23 à 25) ont une population stable (de 50 % à 80 % des enquêtés n'ont jamais migré).
- Les secteurs sud et est (15, 28 et 30) ont une population plus mobile (de 20 à 25 % des enquêtés ont migré deux fois et plus) mais, même dans le secteur 28 pouvant être considéré comme le plus mobile, les 3/4 des enquêtés n'ont connu au maximum qu'un déplacement.

Cette estimation grossière de la mobilité doit être corrélée avec l'ancienneté des secteurs. Le diagramme n° 7 fait apparaître les distinctions suivantes :

- . secteurs à peuplement récent ou très récent (postérieur à 1983) : 15, 29, 30.
- . secteurs à peuplement plus ancien (avant 1973) : 25, 24, 26.
- . secteurs à double vague de peuplement (avant 74 et après 83) : 18, 22, 25, 27, 28.
- . secteur à peuplement contenu : 16

D'une manière générale, les secteurs nord se sont peuplés avant 1980 alors que les secteurs est et sud-est sont de peuplement plus récent.

On pourra conclure que les secteurs dont la population est anciennement installée et dont la mobilité est faible ont une bonne capacité de rétention (essentiellement les quartiers nord). Le second passage de l'enquête devrait permettre d'affiner cette notion mais, d'ores et déjà, on peut enrichir cette appréciation de la capacité de rétention en mesurant la durée de séjour dans les secteurs (entre les 2/3 et les 3/4 séjournent depuis plus de 5 ans dans les secteurs 18, 21, 23 et 24 alors que plus de la moitié ont moins de 3 ans de séjour dans les secteurs 15, 19 et 30).

ANCIENNETE DU PEUPEMENT DES SECTEURS/QUARTIERS

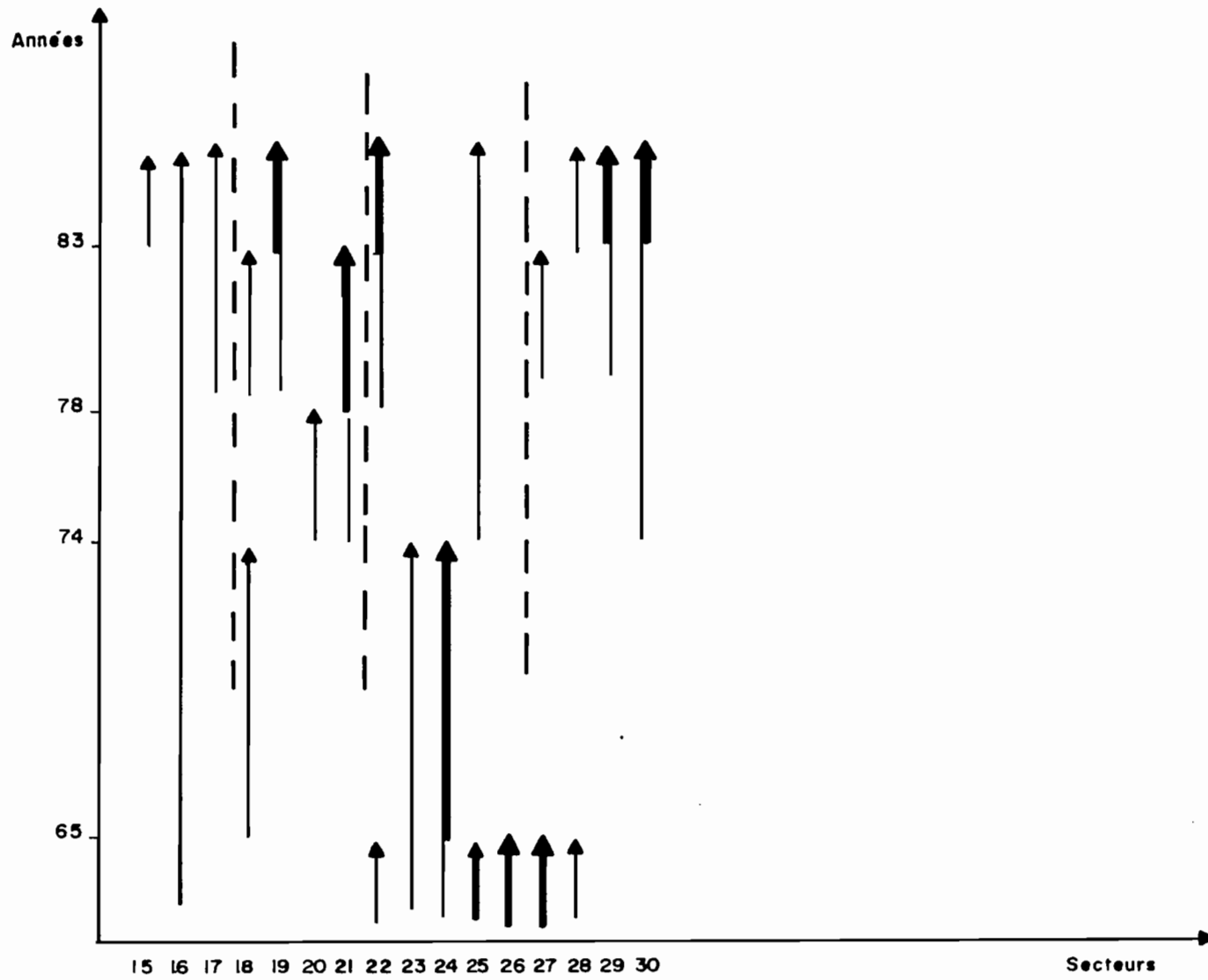


Fig. 7

FIGURE 3 : SYNTHESE

	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
MOBILITE	+	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+	+
ANCIENNETE	-	+	-	+	-	+	+	+	+	+	+	+	+	-	-	-
CAPACITE DE RETENTION	T	~	~	S	~	~	S	~	S	S	~	S	S	~	~	T
POLARISATION	O	-	-	^E Vl	-	^E Vl	^E -	-	Vg	^E Vg	Vg	O	-	-	Vl	O
ATTRACTION	r	e	r	r	r	r	r	r	r	r	e	r	r	r	r	r

T : secteur de transit

S : secteur stable

~ : profil moyen

C : fort % d'originaires de Ouagadougou

Va : " " du milieu rural burkinabè

Vl : " " du milieu urbain

E : " " de l'Etranger

e : secteur d'emploi

r : secteur de résidence .

La disponibilité d'emplois dans le secteur de résidence constitue l'exception mais entre le tiers et la moitié des chefs de ménage enquêtés dans les secteurs 18, 21, 23 et 25 ont une activité principale dans le secteur même. Les autres secteurs sont voués à la résidence, plus de la moitié des chefs de ménage trouvant à s'employer dans les secteurs centraux (l'attraction du centre est particulièrement forte dans les secteurs 20, 22 et 29).

On peut enfin distinguer les secteurs en analysant l'origine immédiate des migrants qui s'y installent. Dans les secteurs 15, 26 et 30, plus de trois chefs de ménage sur quatre viennent de Ouagadougou (dont plus de la moitié des quartiers centraux pour les secteurs 15 et 26). En revanche, certains secteurs se caractérisent par des apports où Ouagadougou représente moins de 50 % (18, 20, 21, 23, 24, 25). L'origine villageoise immédiate est importante dans les secteurs 18, 23, 24 et 25. L'origine urbaine (hors Ouagadougou) est marquée dans les secteurs 20 et 29. L'Etranger envoie des contingents importants dans les secteurs 18, 20, 21 et 24.

Il sera nécessaire de synthétiser ces différentes entrées pour caractériser les phénomènes de mobilité intra-urbaine et aboutir à des profils types par secteur ou groupe de secteurs (cf. figure 8).

3°) Modalités d'installation sur la parcelle et mode d'accès au sol

a) Statut résidentiel des chefs de ménage

Pour autant que les trois catégories retenues dans l'enquête (propriétaire, locataire, hébergé) puissent être considérées comme pertinentes et homogènes par rapport aux situations rencontrées dans la périphérie de Ouagadougou, on constate une proportion élevée de propriétaires : 66,1 % contre 7,9 % de locataires et 26 % d'hébergés. Il convient également de souligner qu'en raison de la procédure actuelle de lotissement massif, il est possible qu'en ait une surestimation de la catégorie "propriétaire", un certain nombre de locataires ou d'hébergés pouvant avoir intérêt à passer pour des propriétaires, pour bénéficier d'un lot, surtout si le propriétaire est possesseur d'une parcelle ailleurs.

Les propriétaires

C'est dans la tranche d'âge 45 - 54 ans qu'on trouve la plus forte proportion de propriétaires : 84,9 %. C'est aussi parmi les originaires de Ouagadougou, et parmi les Mossi, qu'on trouve le maximum de propriétaires : respectivement 73,2 % et 69,6 %. D'autre part, plus du tiers, 37,7 % sont installés sur la parcelle depuis plus de 10 ans, et 65,8 % le sont depuis plus de 5 ans ; près de 60 % des propriétaires sont arrivés à Ouagadougou (arrivée définitive) avant 1975 (dont 30,1 % avant 1965), et 41,1 % ont effectué au moins 3 migrations. Enfin parmi les propriétaires actuels, une forte proportion était des hébergés ou des locataires : respectivement 60,7 % et 26 %.

Ainsi se trouverait vérifier l'hypothèse selon laquelle les propriétaires, dans les zones périphériques, se recrutent surtout dans l'ethnie dominante, auprès d'une population ayant accompli tout un parcours urbain, et socio-économique.

Prise ainsi statistiquement, cette catégorie semble relativement homogène. Il serait toutefois souhaitable de mettre les résultats la concernant obtenus par secteur en rapport avec les caractéristiques dominants des différents secteurs : lotis et non lotis par exemple.

Les locataires

Les locataires, eux, sont jeunes : 29,1 % ont moins de 25 ans, ils viennent essentiellement de la Province-ville (s'agit-il d'élèves ou d'étudiants ou de fonctionnaires en déplacement ?) et de l'étranger. Ils se recrutent surtout chez les non-Mossi, la grande majorité d'entre eux (88,2 %) sont installés depuis moins de 5 ans, et aucun locataire n'est installé depuis plus de 10 ans. Leur arrivée "définitive" à Cuagadougou est également récente : près de la moitié depuis 1983, et 81 % depuis 1979. En outre près de la moitié (41,1 %) a effectué au moins 3 migrations avant l'actuelle installation, et dans l'étape précédente ils étaient en très grande majorité déjà locataires et surtout hébergés.

Pour cette catégorie, on notera donc à la fois sa jeunesse et sa grande mobilité. Il se peut aussi qu'un certain nombre d'entre eux aient suivi (on précède, dans le cas des zones non-loties ?) le propriétaire partie du centre-ville vers la périphérie.

Les hébergés

Quant aux hébergés, cette catégorie apparaît sans doute comme la moins homogène. Dans la distribution par âge, on trouve trois catégories dominantes : les jeunes de moins de 25 ans (52 %), de 25 à 35 ans (34,3 %), et les moins jeunes (20,7 %) des plus de 55 ans. Par ailleurs ils sont à peu près également répartis selon leur origine géographique, et ils sont tout autant Mossi que non-Mossi. Le statut d'hébergé semble pratiquement indépendant de la durée d'installation, puisqu'on en trouve autant après 10 ans que pour la période inférieure à un an : respectivement 2,5 % et 11,8 %. Dans leur grande majorité (72,4 %), ils sont arrivés depuis 1975, mais là encore il n'ya pas une aussi grande homogénéité que pour les deux autres catégories. Enfin, comme pour les locataires, on peut dire qu'il y a une relative "stabilité" dans ce statut relativement précaire, puisque 71,6 % des hébergés se recrutent parmi des hébergés à l'étape précédente, et que 37,2 % se sont déplacés au moins 3 fois.

La non-homogénéité statistique de la catégorie reflète sans doute à la fois des incertitudes dans la définition de ce statut de résidence et dans la compréhension par les enquêtés. Elle reflète aussi la diversité de statut social et économique qui sous-tend le statut d'hébergé, unifié seulement par cette situation de dépendance résidentielle, et qui n'a pas encore résorbé le programme massif de distribution de parcelles.

Situations-types

Si on rapporte le statut résidentiel des chefs de ménage à la structure familiale, on note que :

- le type de structure familiale résidentielle dominant est le ménage unique dont le chef est un homme : 78,9 % des ménages. Parmi les hommes chefs de ménage, le modèle dominant est le ménage unique dont le chef est propriétaire : 62,7 % des ménages dont le chef est un homme. Parmi les femmes chefs de ménage, la moitié est propriétaire, et près de 40 % sont hébergées.

- En ce qui concerne le statut matrimonial, la situation dominante est :

- . ménage monogame propriétaire : 40,7 % de ménage ou
- . ménage monogame ou polygame-propriétaire : 58,1 %

Parmi les locataires et les hébergés on trouve essentiellement des ménages monogames et des célibataires.

- C'est parmi les propriétaires qu'on trouve la plus forte proportion de ménages avec dépendants. Au contraire, chez les locataires comme chez les hébergés, on a une nette majorité de ménages sans dépendants.

Il apparaît que c'est le statut de propriétaire qui permet le plus l'accueil de dépendant, et celui d'hébergé qui le permet le moins.

Au total, à ce niveau de l'analyse, il se confirme que si les propriétaires, et tout particulièrement ceux des familles simples représentant une catégorie dominante, ce statut n'est acquis, en périphérie du moins, qu'au terme d'un parcours long et complexe dans la plupart des cas.

D'autre part il apparaît que le programme de distribution de parcelles en périphérie est loin d'avoir donné tous ses effets : en effet, la priorité étant donnée au lotissement a posteriori, il y a un risque non négligeable^{de}/voir rejeter encore plus loin des hébergés et des locataires dont la précarité du statut socio-économique ne saurait disparaître par la seule acquisition d'un lot. Seuls des hébergés et locataires qui sont dans la phase ascendante de mobilité sociale et résidentielle seront susceptibles de bénéficier de la poursuite du programme de distribution. Le deuxième passage nous éclaircira sur cette hypothèse.

b) Modalités d'accès au sol urbain

En ce qui concerne le mode d'obtention des parcelles, la situation légèrement dominante est l'obtention par achat, suivie aussitôt après par l'attribution par l'Etat. Si on considère que ces deux modes d'obtention sont les plus représentatifs du mode formel/moderne d'accès au sol urbain, ils concernent ensemble 54,1 % des parcelles. Ensemble, les catégories héritage et don représenteraient 29,5 %, et l'attribution coutumière ne représente que 16,4 %. Il se peut toutefois que ces modes d'attribution plus informels et notamment le dernier, soient sous-estimés dans l'enquête.

On peut aussi faire l'hypothèse que l'accès aux parcelles selon un mode formel/moderne et relativement récent (ce qui ne contredit pas le fait qu'il existe des propriétaires dans la zone depuis une époque beaucoup plus ancienne).

Ceci se vérifie dans la grande disparité selon les secteurs, avec toutefois quelques dominantes : ainsi si le mode d'attribution moderne dépasse 70 % dans les secteurs 15, 16, 17, 19, 20, 25, 26. Au contraire dans les secteurs 18, 22, 23, 24, 29, il n'y a aucune attribution par don, héritage, coutume, dépasse les 80 % dans les secteurs 22, 23, 24, 27. Si on se réfère à la date d'obtention de la parcelle, on trouve là encore deux pôles géographiques dominants :

- les secteurs 18, 23, 24 et 29 sont ceux où a existé depuis la période antérieure à 1965 une activité foncière notable.

- L'activité foncière la plus récente se situe dans les secteurs où l'activité de lotissement est importante : 15, 16, 17, 25, 26 où le mode dominant est l'attribution par l'Etat, et 27, 28, 30, où dominant des formes d'urbanisation qu'on peut qualifier en gros de "spontanées".

De manière plus fine, on peut distinguer trois périodes assez caractéristiques de l'activité foncière :

1°) d'avant 1965 à 1979, une période marquée par une tendance principale, à savoir l'intervention quasi-nulle de l'Etat dans le mode d'obtention de parcelles.

A l'intérieur de la période, on note toutefois deux tendances secondaires qui évoluent de manière apposée au cours du temps : une progression régulière et forte, du mode d'obtention par achat qui atteint presque 50 % dans la période 1975 -> 1979 et à l'inverse une forte régression de deux modes plus traditionnels : attribution coutumière et surtout héritage. Le mode d'attribution par don, lui se maintient relativement.

2°) De 1980 à 1983, c'est l'achat qui domine très nettement, puisqu'il représente plus de 50 % de l'activité foncière. Cependant, il faut signaler que le mode d'attribution par don existe encore dans des proportions variables mais non négligeables (de 16 à 33 % selon l'année). En revanche on voit regresser très fortement le mode d'attribution coutumière, et l'obtention par héritage semble atteindre un palier. En 1982 et 1983, on commence à voir apparaître de manière notable le mode d'attribution par l'Etat.

3°) Depuis 1984, les mesures prises en matière foncière se font sentir de manière spectaculaire, puisque l'obtention par l'Etat concerne plus des 4/5 des parcelles obtenues pendant cette période. Trois modes ont même disparu : achat, héritage et don. Cela en admettant qu'il n'y ait pas ici une auto-censure de la part des enquêtés sous-estimant la catégorie achat au profit du don par exemple.

Au total, et en admettant même que les chiffres de l'enquête doivent être considérés avec prudence pour la période la plus récente, les résultats de la politique foncière mise en oeuvre depuis

1984 apparaissent de manière très frappante, notamment à travers un renversement total de situation dans les modes d'obtention entre 1983 et 1984, entre d'une part, le mode d'obtention "traditionnel" et le mode d'obtention "moderne" (même si cela ne fait qu'exacerber un mouvement visible depuis 1980), et d'autre part à l'intérieur du mode d'attribution "moderne", entre l'achat et l'attribution par l'Etat.

Cependant il est souhaitable de ne pas établir de dichotomie nette entre "traditionnel" et "moderne", pour ce qui concerne le mode d'obtention des parcelles : il apparaît en effet que dans le cas d'un achat, il a été effectué à peu près autant auprès d'un chef (de terre, de village, de quartier) qu'auprès d'un particulier. A l'inverse et toujours dans le même ordre d'idée, on constate que l'attribution coutumière n'est pas toujours le fait d'un chef (de terre, de village, de quartier).

On s'est attaché également, à ce stade de dépouillement de l'enquête, à la superficie des parcelles selon le mode d'obtention.

Il ressort un contraste très net entre le mode d'obtention par l'Etat et tous les autres modes : dans ce cas il y a en effet une très grande concentration dans deux tranches de surface, allant de 250 à 450 m², qui représentent plus de 80 % des parcelles ainsi obtenues. Dans les autres cas, il y a une dispersion plus ou moins nette entre les tranches de surface : elle est particulièrement nette dans le cas où le marché régule le mode d'obtention.

A noter aussi que dans le cas de l'achat, les parcelles de moins de 450 m² sont proportionnellement plus nombreuses que dans le cas de l'attribution coutumière : 60,5 % contre 52,1 (dont la moitié se situe dans la tranche 250.350 m²). Enfin dans l'attribution coutumière, presque la moitié des parcelles (47,9 %) ont plus de 450 m², alors qu'on n'en trouve que 14 % dans l'obtention par attribution de l'Etat.

Ces constatations attirent les réflexions suivantes :

- La maîtrise du sol par l'Etat induit une très nette diminution de la superficie des parcelles. C'est sans doute le phénomène le plus spectaculaire des dernières années.

./.

- Le corollaire est une informatisation prévisible du paysage urbain périphérique, qui ne sera pas due seulement à la généralisation de lotissement de forme orthogonale.

- Il y a à terme, avec la généralisation d'un statut de propriété s'adressant à des familles stabilisées, sur des parcelles dominées, un risque de sur-peuplement de ces parcelles, si la situation socio-économique des hébergés et dépendant, ainsi que le taux de croissance urbaine, ne permettent pas de satisfaire toutes les demandes des ménages.

- Toutefois la réduction de surface des parcelles n'est pas pour l'instant aussi nette que le voudraient les responsables et que le recommande la Banque Mondiale : en effet c'est dans la catégorie Attribution par l'Etat qu'on trouve la plus faible proportion de parcelles inférieures à 250 m². Dans le même ordre d'idée il semble que le mode d'attribution par l'Etat ait transformé en un véritable modèle ce qui était déjà une tendance dans les autres modes d'obtention, à savoir la parcelle de 250 à 350 m².

En ce qui concerne le prix des parcelles, l'enquête semble confirmer que la valeur indiquée pour l'attribution par l'Etat est inférieure à celle du mode d'obtention par achat et supérieur lorsqu'il s'agit d'attribution coutumière.

Enfin 11,4 % des chefs de ménage qui ont obtenu leur parcelle par attribution de l'Etat n'ont encore rien versé. Cela tient peut-être à des difficultés économiques particulièrement aiguës pour les bénéficiaires de parcelle.

Comme pour les revenus des ménages, seule une enquête plus fine, sur un sous-échantillon par exemple, pourrait fournir des explications plus crédibles de ces phénomènes constatés concernant le prix des parcelles.

./.

4°) Pratiques résidentielles et usages de l'espacea) Pratiques résidentielles

La quasi-totalité des parcelles sont occupées par un seul ménage : 93,1 %, et la quasi-totalité des propriétaires résidents ne sont pas en situation de cohabitation. En revanche, 27 % des locataires cohabitent avec au moins 5 ménages. Mais il faut toutefois rappeler qu'il y a peu de cas de ce genre. Ces cas de cohabitation ont d'ailleurs fait l'objet d'un déplouillement manuel.

Le taux de peuplement des parcelles est de 6,1 personnes. Autour de cette moyenne, il y a cependant des variations relativement importantes : de 4,4 personnes/parcelles dans le secteur 18 à 7,5 personnes/parcelles dans le secteur 23. Au-dessus de la moyenne, on trouve les secteurs 16, 19, 23, 24, 27, mais ceci n'induit pas pour autant de caractère d'homogénéité entre ces différents secteurs.

En ce qui concerne les parcelles occupées par des locataires et des hébergés, il apparaît que la quasi-totalité des locataires (92,4 %) n'a pas de lien de parenté avec le propriétaire, alors qu'à l'inverse les hébergés sont en majorité des parents du propriétaire de la parcelle : c'est le cas de 70,2 % des hébergés. Il y a alors une grande diversité de situations, avec toutefois une dominante : plus de la moitié, 53,4 % des hébergés ont un lien de parenté directe avec le propriétaire. Et dans ce cas la situation dominante est que le propriétaire est le frère aîné de l'hébergé : c'est la situation de 27 % des hébergés.

Il faut noter que si dans le cas des locataires, le propriétaire de la parcelle réside le plus souvent à Ouagadougou, en revanche dans le cas des hébergés, on en trouve au moins 1/3 qui résident en province, et 15,3 % sur la parcelle. Ceci est à rapprocher, semble-t-il, avec l'existence de liens de parenté, dans beaucoup de cas, entre hébergés et propriétaires.

En ce qui concerne la cohabitation, on relève les résultats suivants :

- 61,7 % sont des propriétaires qui ne cohabitent avec aucun autre ménage sur la parcelle
- 4,3 % des chefs de ménage sont des propriétaires qui cohabitent avec au moins un ménage sur la parcelle
- 23,5 % sont des locataires ou hébergés et résident avec leur famille sur la parcelle
- 10,5 % des chefs de ménage, locataires ou hébergés, cohabitent avec au moins un ménage sur la parcelle, qu'il s'agisse ou pas de propriétaire.

A moins de revoir la catégorie de propriétaire, on voit dans l'enquête que la pratique résidentielle, largement dominante est la propriété uni-familiale : 67,5 % des parcelles sont occupés par un seul ménage propriétaire.

Si on met en rapport les pratiques résidentielles et le statut socio-économique, on constate que dans le secteur informel, les agriculteurs sont massivement propriétaires, et en nombre réduit des hébergés. Dans l'artisanat et le commerce, il y a un peu moins de propriétaires : $\frac{2}{3}$, et plus d'hébergés : $\frac{1}{3}$. Dans le secteur moderne, c'est l'industrie et le commerce qui comptent une forte proportion de propriétaires : plus ou moins 75 %. Enfin chez les inactifs, c'est parmi les étudiants qu'on trouve la plus forte proportion de locataires et d'hébergés : 87,8 %. Chez les retraités, il n'y a pas de locataires.

Au total, la plupart des secteurs, sauf dans une certaine mesure les secteurs 16 et 26, et plus nettement le secteur 25, sont nettement déficitaires en chef de ménage travaillant dans leur secteur de résidence, par rapport au nombre total de chef de ménage résident dans le secteur. Il y a sans doute là la marque d'une différence importante entre la périphérie et le centre, de l'agglomération, du point de vue des activités.

./.

b) Usages de l'espace habité

En ce qui concerne la superficie des parcelles, il existe un ensemble plutôt homogène, avec des parcelles allant de 150 m² à 450 m² qui représente presque les 2/3 (63,5 %) de l'ensemble, avec un sous-ensemble encore plus homogène, pour les parcelles de 250 à 450 m², qui représentent 50,2 %. Les secteurs 15, 16, 17, 18, 19, 22, et 30 correspondent à cette situation.

Au total, il y a très peu de parcelles inférieures à 150 m², et une proportion non négligeable de parcelles de plus de 550 m² : 21,9 %.

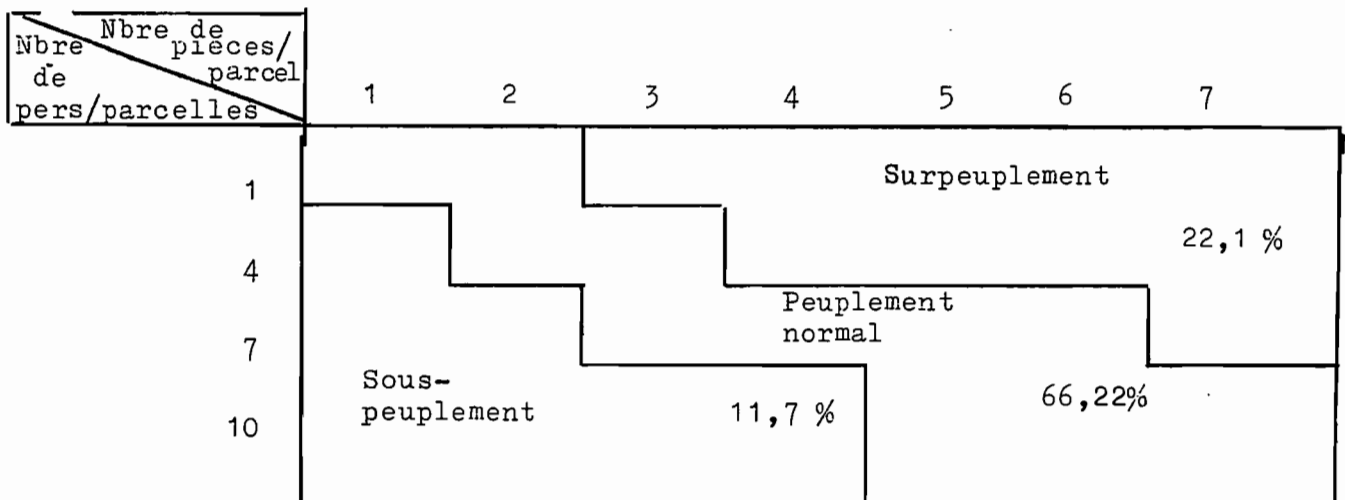
Si on rapproche de ces données celles qui concernent la densité de peuplement, on s'aperçoit qu'il y a un taux de peuplement élevé, en dépit d'une taille de parcelle, jugée cependant trop grande.

On a en effet les moyennes suivantes :

3,6 pièces/parcelles

1,7 personne/pièce

Le tableau ci-dessous donne le degré de surpeuplement, de peuplement normale, et de sous-peuplement selon une approche quelque peu empirique, en l'absence de point de comparaison possible, et des normes de référence.



Grille de peuplement

On peut considérer que la majorité des parcelles (les 2/3) sont en situation de peuplement normal. Néanmoins il y a plus de 20 % de parcelles en situation de sur-peuplement par rapport au nombre de pièces existant sur la parcelle.

D'une manière générale, en ce qui concerne les pratiques résidentielles, et à ce stade de l'enquête, on ne saurait tirer de conclusions d'ensemble, compte tenu de la situation particulière actuellement au regard des modalités d'urbanisation. Des tendances se manifestent, des situations dominantes apparaissent mais il y a aussi des signes non négligeables d'hétérogénéité.

Pour comprendre cette situation, on est renvoyé à la grande effervescence urbanistique qui occupe depuis quelques années les zones périphériques de l'agglomération, et de proche en proche les zones plus anciennement urbanisées. L'enquête réalisée en février - mars 1986 fait bien apparaître cette activité : si on examine la situation des parcelles par rapport au processus de lotissement, on constate que 33,6 % d'entre elles seulement sont dans des zones non loties, mais qu'une proportion encore plus restreinte, 24,2 %, sont dans des zones loties. Le reste, soit 42,2 %, se trouve dans des zones en cours de lotissement, avec parfois des situations complexes et non homogènes d'un secteur à l'autre : en moyenne les modifications de limites de parcelles, et les déguerpissements pour création de réserves administratives ou création de voirie affectent respectivement 20,8 et 14,5 % des parcelles enquêtées soit la grande majorité des parcelles en cours de lotissement.

Il n'est pas douteux que cette situation spécifique et relativement nouvelle a dû modifier déjà et continue de modifier les pratiques résidentielles. Mais il n'est pas possible en l'état actuel des choses, de déceler ce qu'il peut y avoir d'irréversible ou de conjoncturel dans ces modifications. Les situations dominantes vont-elles tendre à se consolider, ou bien vont-elles apparaître davantage comme des réponses momentanées à un contexte qui change vite, et de manière massive ? Cette question pourra sans doute être reposée et peut être élucidée, lors du second passage de l'enquête.

Il nous paraît en tout cas prématuré, dans cette situation, de parler de stratégies résidentielles, qui doivent impliquer la possibilité d'une vision à moyen et long terme, et une perception d'ensemble, qui n'existe pas actuellement.

CONCLUSION

Le rapport se veut davantage descriptif, établissant un état des lieux de la périphérie tant au niveau des caractéristiques des acteurs de l'extension urbaine qu'au niveau de la dynamique des zones de l'extension et de ses conséquences. Les éléments de réflexion, bien que déjà partiellement évoqués, ne pourront intervenir qu'au terme de ce programme au travers de l'approfondissement de l'étude engendré par le deuxième passage de l'enquête.

Mais d'ores et déjà nous pouvons cibler les caractéristiques dominantes de la population résidant en périphérie : 93 % des parcelles sont occupées par une seule famille mononucléaire dont la taille moyenne est de 5,6 personnes. La moitié des ménages enquêtés n'hébergent pas de dépendants. A ce niveau on peut souligner que la structure familiale villageoise est peu apparente, cela est dû, sans doute, à la précarité de la situation de l'habitat en périphérie. Les chefs de ménages y sont relativement jeunes (25 à 44 ans) et la plupart d'entre eux appartiennent à l'ethnie Mossi. Les 2/3 de la population étudiée sont d'origine rurale, les provinces les mieux représentées étant celles du Bazèga et d'Oubritenga, contigües à celle du Kadiogo. Les migrants s'installent, de préférence dans les zones périphériques les plus proches de leur lieu d'origine.

Sur le plan socio-économique, 85 % des chefs de ménage se déclarent actifs. Notons également que tous les secteurs d'activité sont représentés mais se détachent nettement, le commerce informel, l'agriculture et l'administration, les indépendants et les employés dominant dans les statuts d'activité.

Au niveau de la mobilité, les agriculteurs paraissent être les plus stables puis viennent les individus exerçant une activité dans les secteurs concentrés à Ouagadougou tels que la banque ou l'industrie. Les fonctionnaires et les militaires se caractérisent par une plus grande mobilité. On note, cependant, sur l'ensemble de la population étudiée une certaine stabilité migratoire surtout intra-urbaine. 85 % des chefs de ménage ont migré au moins une fois

dans Ouagadougou. S'agissant de la mobilité quotidienne, à l'exception des secteurs 16, 18, 21, 23 et 25 voués à la fois à la résidence et à l'activité principale, les chefs de ménage enquêtés exercent leur profession dans les autres secteurs, l'attraction des secteurs centraux étant particulièrement forte.

En ce qui concerne les modalités de résidence, les propriétaires, qui sont largement représentés, sont anciennement installés à Ouagadougou (5 ans minimum) et se recrutent surtout dans l'ethnie dominante. Certains secteurs tels que les 16, 18, 29 et 30, ont cependant un pourcentage de locataires ou d'hébergés plus élevés. Il est à souligner que seulement 1/10 des propriétaires cohabitent avec d'autres ménages alors que 1/4 des hébergés et la moitié des locataires sont dans ce cas.

Enfin les modalités d'accès au sol urbain font ressortir une prédominance du mode d'obtention par achat et attribution par l'Etat (54,1 %). Cette situation relativement récente semble être le résultat du renversement d'une situation jadis favorable aux modes traditionnels d'obtention à savoir les attributions coutumières et l'héritage.

Nous pouvons dès maintenant, dresser un rapide bilan des stratégies citadines face aux nouvelles politiques urbaines, leur développement dans le temps et leurs limites. L'examen des politiques urbaines mises en oeuvre jusqu'à une date récente met en évidence une certaine lenteur à satisfaire une très forte demande en terrains à bâtir, ce qui se traduit par un développement considérable des expansions périphériques spontanées au détriment des aménagements officiels. 71 % d'espaces urbains spontanés en témoignent. On note, en revanche, un certain ralentissement de cette tendance eu égard à la politique urbaine volontariste affichée depuis 1984 d'une part et l'effort qui la sous-tend d'autre part, avec la mise à la disposition des populations d'un plus grand nombre de parcelles loties à un coût accessible.

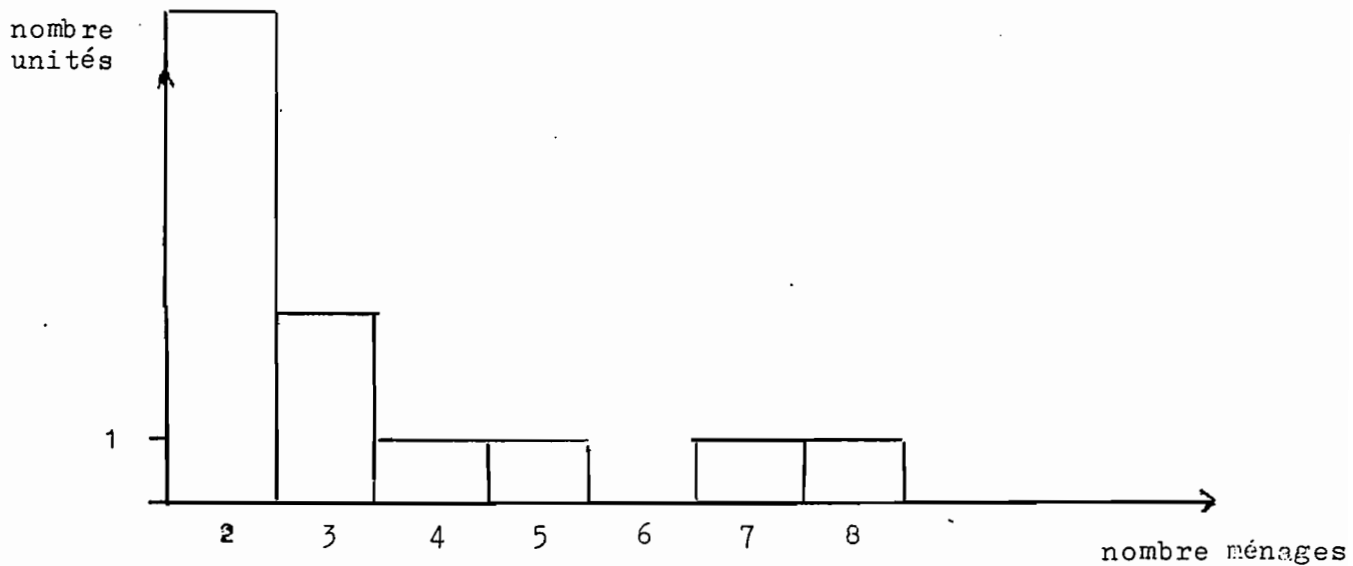
Cette politique urbaine rencontre apparemment l'enthousiasme des populations citadines nombreuses à espérer enfin avoir légalement un terrain loti. Cet enthousiasme est cependant nuancé par l'insécurité foncière que constituent les déguerpissements décidés çà et là au profit de la création de CITES ... généralement inaccessibles aux populations à faibles revenus. Mais qu'en est-il exactement ? Il est trop tôt pour se prononcer sur toutes les réactions à cette politique qui fait certainement ses mécontents. Les résultats du second passage permettront entre autre, d'approfondir ces aspects. Il sera également intéressant de se demander si cette politique a la capacité de continuer à modifier les pratiques résidentielles et à intégrer la population avec les nouvelles normes urbanistiques en mettant en valeur l'habitat, ce qui suppose des revenus suffisants. N'est-il pas à craindre que les moins nantis soient rejetés à la périphérie de la phériphérie, le processus d'intégration étant alors prolongé ? Une politique de restructuration de la ville et notamment de la périphérie est nécessaire. Celle-ci sera d'autant plus profitable qu'elle est accompagnée de mesures sociales, (capacité d'absorption des immigrants) et économiques, (accès à l'emploi, contrôle des flux campagne - ville).

La nécessité d'une approche diachronique de l'étude s'impose donc pour mieux saisir les évolutions en cours et leurs tendances à long terme.

STRUCTURE DES MENAGES SUR LES PARCELLES DE L'ECHANTILLON
COMPTANT DEUX MENAGES OU PLUS DANS LES SECTEURS 9 ET 30.

17 questionnaires-parcelles ont été dépouillés manuellement
dont 11 dans le secteur 30 et 6 dans le secteur 29.

Ventilation selon le nombre de ménages



Un total de 53 ménages habitent ces 17 parcelles.

Ils regroupent 135 personnes soit 2,5 personnes par ménage (moyenne beaucoup plus faible que la moyenne générale de l'enquête).

Ventilation selon le statut d'occupation

7 propriétaires-résidents dont 6 avec 1 ménage hébergé

5 hébergés chefs de concession dont 3 avec 1 ou plusieurs autres ménages hébergés

5 " " " dont avec 1 ménage locataire

5 locataires chefs de concession dont 1 avec autres locataires.

Relations de parenté

Sur 13 unités on ne note aucun rapport de parenté entre ménages résidents
ou avec propriétaire

Sur 2 unités lien de parenté indirect

Sur 1 " " " direct

Sur 1 " rapport de parenté non précisé

Structure familiale

Ménage	Propriétaire résident	Hébergé	Locataire	Total
Ménage célibataire	1	5	22	28
Ménage simple	4	7	5	16
Ménage simple élargi	0	2	0	2
Ménage composé	1	1	0	2
Ménage composé élargi	2	1	0	3

Taille des parcelles considérées

☐	250 m2	4
☐	250 - 500 m2	3
☐	500 - 1000 m2	5
☐	≥ 1000 m2	5

On note que les unités comptant le plus grand nombre de ménages sont de petite taille.

LISTE DES TABLEAUX

- I) - Taille des ménages
- Age du chef de ménage

- II) - Ethnie du chef de ménage
- Religion du chef de ménage

- III) - Activité principale par secteur
- Lieu de travail/lieu de résidence

- IV) - Origine du chef de ménage
- Origine du chef de ménage suivant l'âge

- V) - Nombre de migrations suivant le secteur
- Nombre de migrations suivant l'âge du chef de ménage

- VI) - Nombre de migrations suivant l'activité principale
- Date d'arrivée à Ouagadougou

- VII) - Mode d'occupation de la parcelle
- Date d'obtention de la parcelle
- Mode d'obtention suivant l'année d'obtention
- Superficie suivant l'année d'obtention de la parcelle

- VIII) - Relation avec le propriétaire précédent de la parcelle
- Prix de la parcelle selon le mode d'obtention

- IX) - Nombre de ménages par parcelle selon le secteur
- Nombre de ménages par parcelle suivant le statut résidentiel
- Situation de la parcelle par rapport au lotissement

- X) - Statut résidentiel suivant l'activité
- Superficie de la parcelle selon le secteur

- XI) - Matériaux de construction
- Coût de construction
- Proportion de déguerpis suivant le statut résidentiel actuel et selon le secteur

TAILLE DES MENAGES

Taille ménage secteur	1 pers.	2 à 5 pers.	6 à 9 pers.	10 pers. et +	Moyenne
15	8,2	43,8	32,9	15,1	6,1
16	9,3	42,6	35,3	12,8	5,5
17	8,6	47,7	35,1	8,6	5,4
18	31	42,8	16,7	9,5	4,4
19	8,5	44,7	27,7	19,1	6,1
20	5,2	46,3	46,5	0	4,9
21	21	39,2	33,3	5,9	4,8
22	9,7	43,5	30,7	16,1	5,8
23	5,9	31	44,8	18,3	6,9
24	10	36,4	31,6	21,8	6,2
25	5	60	25	10	5,3
26	37,5	25	25	12,5	4,6
27	7,7	37,6	33,3	21,4	6,5
28	13,7	42,9	28,8	14,6	5,3
29	26,2	32,3	32,3	9,2	5
30	25,3	48,9	15,2	10,6	4,4
ensemble	12,8	41,5	32,3	13,4	5,6

AGE DU CM

Age secteur	15-24	25-34	35-44	45-54	55 et +
15	1,4	37	28,8	16,4	16,4
16	12,2	26,9	33,3	13,5	14,1
17	3,5	26,4	38,8	25	6,3
18	19	31	26,2	4,8	19
19	4,3	31,9	34	27,7	2,1
20	10,3	22,4	56,9	10,4	0
21	3,9	35,3	45,1	3,9	11,8
22	3,2	27,4	45,2	12,9	11,3
23	5,9	23,4	26,9	29,7	14,1
24	5,5	41,8	21,8	10,9	20
25	5	61,7	18,3	5	10
26	12,5	37,5	12,5	0	37,5
27	5,1	35,1	29,9	15,4	14,5
28	13,2	35,8	28,8	12,3	9,9
29	13,1	38,3	35,8	8,9	3,9
30	6,9	49,3	29	7,4	7,4
ensemble	7,2	33,4	32,9	15,9	10,6

ETHNIE DU CM

Ethnie sect.	Mossi	Non Mossi
15	82,2	17,8
16	85,3	14,7
17	83	17
18	92,9	7,1
19	80,8	19,2
20	71,4	8,6
21	90,2	9,8
22	93,5	6,5
23	93,8	6,2
24	92,8	7,2
25	90	10
26	87,5	12,5
27	86,3	13,7
28	74,5	25,5
29	56,8	41,2
30	70,1	29,9
ensemble	81,7	18,3

RELIGION DU CM

religion secteur	MUSULM.	CATHO.	ANIM.	PRO.ESL.	AUTRE
15	52,1	42,5	2,7	0	2,7
16	55,1	40,1	1,6	1,3	1,9
17	48,1	40,6	2,6	5,2	3,5
18	88,1	11,9	0	0	0
19	74,5	23,4	0	2,1	0
20	50	50	0	0	0
21	49	39,2	3,9	7,9	0
22	46,8	45,2	0	1,6	6,4
23	58,3	35,9	1	3,8	1
24	54,5	33,6	0	8,2	3,7
25	61,7	23,3	15	0	0
26	50	50	0	0	0
27	47,9	41,9	5,1	0	5,1
28	39,2	50,5	4,2	6,1	0
29	50,7	35,1	6,4	2,1	5,7
30	64,5	27,6	2,8	0,9	4,2
ensemble	53,8	37,9	2,7	2,8	2,8

ORIGINE DU CM

Origine \ Secteur	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	ensemble
OUAGA	6,8	23,6	12,2	21,4	2,1	12	17,6	12,9	15,5	27,3	28,3	25	30,8	12,7	17	6,5	15,2
Ville de province	42,5	14,2	15,4	7,1	29,8	5,2	5,9	11,3	9,3	1,8	5	12,5	13,7	5,2	37,9	6	16,7
Village de province	50,7	60	70,7	71,5	65,9	77,6	76,5	74,2	73,5	67,3	66,7	50	55,5	82,1	42,2	79,3	65,8
STRANGER	0	2,2	1,7	0	2,1	5,2	0	1,6	1,7	3,6	0	12,5	0	0	2,9	8,3	2,3

ORIGINE DU CM SUIVANT SON AGE

Age \ origine	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et +	ensemble
OUAGA	19,9	14,1	15,5	7,8	26,1	15,2
Province Ville	24	19,1	14,8	17,4	8,6	16,7
Province Village	50	64,8	68,5	72,4	62,1	65,8
Etranger	6,1	2	1,2	2,4	3,2	2,3

NOMBRE DE MIGRATIONS SUIVANT LE SECTEUR

Secteur nbre migrations	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	ensemble	
																	(1)	(2)
aucune migration	E 0	1,3	1,7	0	0	8,6	0	0	2,1	6,4	20	0	12,8	5,2	2,1	0,9	2,8	-
	NO 0	1,3	1,7	0	0	8,6	0	0	2,1	6,4	20	0	12,8	5,2	2,1	0,9	2,8	18,4
	NHO -	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 migr.	E 12,3	24,5	9,9	37,5	27,7	19	7,8	24,2	49,6	47,3	33,3	37,5	18,8	13,2	23,1	9,2	22,9	-
	NO 1,4	10,3	1,8	7,5	2,1	0	7,8	11,3	6,9	12,7	3,3	25	12,8	1,4	7,1	3,2	5,8	38,2
	NHO 10,9	14,2	8,1	30	25,6	19	0	12,9	42,7	34,6	30	12,5	6	11,8	23,1	6	17,1	20,2
2 migr.	E 32,9	38,1	39,4	50	29,8	46,5	29,4	27,4	28,3	24,6	21,7	25	27,4	26,4	47,2	30,9	33,7	-
	NO 2,7	5,5	3,5	15	0	3,4	11,8	0	3,1	5,5	5	0	5,2	3,8	5,7	0,9	3,7	24,3
	NHO 30,2	32,6	35,9	35	29,8	43,1	17,6	27,4	25,2	19,1	16,7	25	22,2	22,6	41,5	30	30	35,4
3 migr.	E 35,6	16,1	19,1	12,5	25,5	5,2	41,2	17,7	13,1	13,6	20	0	17,9	24,1	15,2	19,8	19,4	-
	NO 2,7	2,2	3,5	0	0	0	5,9	0	1,7	0	0	0	0	0	0	1,4	1,4	9,2
	NHO 32,9	13,9	15,6	12,5	25,5	5,2	35,3	17,7	11,4	13,6	20	0	17,9	24,1	15,2	18,4	18	21,2
4 migr. et +	E 19,2	20	29,9	0	17	20,7	21,6	30,7	6,9	8,2	5	37,5	23,1	31,1	12,4	39,2	21,2	-
	NO 0	4,2	1,8	0	0	0	0	1,6	1,7	2,7	0	0	0	2,3	2,1	0	1,5	9,9
	NHO 19,2	15,8	28,1	0	17	20,7	21,6	29,1	5,2	5,5	5	37,5	23,1	28,8	10,3	39,2	19,7	23,2

E = ensemble NO = Natifs OUAGA NHO = natifs hors OUAGA

(1) = ens. des CM

(2) = ens. des CM natifs de OUAGA et ens. des CM natifs hors OUAGA.

NOMBRE DE MIGRATION SUIVANT L'AGE DU CM

Nbre migrations	Age	15-24	25-34	35-44	45-54	55 et +	Ensemble
Aucune migration		1,5	3,4	2,4	2,1	4,6	2,8
1 migration		49	21,6	15,8	23,3	30,7	22,9
2 "		40,8	35,6	34,7	25,5	31,4	33,7
3 "		4,1	20,5	22,2	23,4	12,5	19,4
4 "		3,6	11,4	11,1	10,4	6,8	10,1
5 "		0	2,5	4,9	3,8	6,1	3,7
6 "		0	2,2	5,7	5,4	5,4	4,1
7 migrations et +		1	2,8	3,2	6,1	2,5	3,3

NOMBRE DE MIGRATIONS SUIVANT L'ACTIVITE PRINCIPALE

ACTIVITES		MIGNATIONS								
		0	1	2	3	4	5	6	7 et +	
S. I M F O R M E L	AGRICULTURE 1	7,2	43,4	25,3	12,8	4,7	2,5	1,8	2,3	
	ARTISANAT	2-Petites entrep. artis.	1,9	27,5	33,5	18,4	11,3	5,6	0,9	0,9
		3-Artis. de fabricat. et réparat.								
	COMMERCE	4-Petits commerces artisanaux 5-Vente ambulante et transport non mécanisé	1	20,3	45,4	23,1	6,7	2,6	0,9	0
	ACT. TRADITION 6-Culte	0	15	45	10	30	0	0	0	
S. M O D E R N E	INDUSTRIE	7-Entrep. industrielles	8,4	15,5	59,2	18,5	4,2	0	4,2	0
		8-Bâtiments et TP.	0	9,2	42,9	22,4	22,4	0	3,1	0
	COMMERCE	9-Commerces de gros et détail	2,4	10,1	28,6	25,6	17,9	6,5	3,6	5,5
	ACTIVITES DE SERVICE MODERNES	10-Banque/Assurance	0	30	30	20	0	0	0	20
		11-Administration	5,7	8,8	23	26,7	15,1	8,5	9,4	2,8
	SERVICE MODERNES	12-Armée	0	7,8	18,4	18	17,5	8,7	7,8	18,4
		13-Enseignement	3,2	14,5	4,8	19,4	9,8	8	24,2	16,1
14-Services publics		0	25,4	45,8	13,6	10,1	0	5,1	0	
	15-Pers. de service	1	20,8	29,9	20,3	13	1,5	8,2	5,3	
I N A C T I F S	INACTIFS	16-Etudiants-Elèves	0	45,5	40,6	7,3	4,1	0	0	2,5
		17-Retraités	0	5,9	32,4	26,5	0	0	11,7	23,5
		18-Autres inactifs	0	20,7	48,8	20,7	6,1	0	3,7	0
Ensemble		2,8	22,9	33,7	19,4	10,1	3,7	4	3,4	

DATE D'ARRIVEE A OUAGA

Date d'arrivée	<1950	50-60	60-65	65-66	67-68	69-70	71-72	73-74	75-76	77-78	79-80	81-82	83-84	85-86
Type d'arrivée														
1ère arrivée à OUAGA	9,1	11,3	10,5	5,7	3,7	5,3	4,9	5,1	7,1	6,8	10	7,8	8,3	4,5
Dernière arrivée à OUAGA	6	8,8	9	5,3	3,5	5,1	4,9	5	8,7	6,7	11,3	8,8	10,7	6,1

Les deux dates sont identiques pour les CM n'ayant jamais migré de OUAGA

MODE D'OBTENTION DE LA PARCELLE

Secteur Mode d'obtention	Secteur																ensemble
	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Att. Etat	37,7	52,8	64,4	0	7,4	30,4	10,9	0	0	0	67,2	85,7	10	22,2	0	9,3	25,7
Achat	34	24,7	22,5	41,2	63	41,3	41,3	21,8	26,1	11,5	5,5	11,3	8,8	27,8	42,1	40,3	28,4
Att. Coût.	5,7	14,6	7,1	0	3,7	0	0	10,9	38,7	3,8	5,5	0	31,8	24,3	34,7	20,2	16,4
Héritage	0	2,8	2	11,8	3,7	23,9	6,5	5,5	13,1	30,8	10,9	0	7,7	14,3	9,8	5	7,8
Don	22,6	5,1	4	47	22,2	4,4	41,3	61,8	22,1	53,9	10,9	0	41,7	11,4	13,4	25,2	21,7

DATE DE L'OBTENTION DE LA PARCELLE

Secteur Date de l'obtention	Secteur																Ensemble
	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
< 1965	1,9	4	5	23,5	4,2	0	0	9,1	28,6	50	0	0	3,1	1,6	11,9	4,3	9
1965-74	3,8	11,4	5	23,5	25	4,3	0	40,9	30,5	12,5	0	0	10,8	14,2	45	9,4	16,6
1975-79	17	24,6	9,1	53	41,7	37	38,5	25	27,3	20,8	18,4	85,7	20	33,1	37,1	33,3	25,6
1980-83	47,1	14,3	25,8	0	25	21,7	42,3	22,7	9,7	16,7	6,1	14,3	47,7	22	6	40,2	23,4
> 1984	30,2	45,7	55,1	0	4,1	37	19,2	2,3	3,9	0	75,5	0	18,4	29,1	0	12,8	25,4

MODE D'OBTENTION SUIVANT L'ANNEE DE L'OBTENTION

Mode d'obtention date de l'obtention	Mode d'obtention				
	Att. Etat	Achat	Att. Coût	Hérit.	Don
< 1965	0	9,3	32,4	23,2	35,1
1965-74	6,8	20,8	36,2	8,6	27,6
1975-79	7,9	47,2	15,8	4	25,1
1980	9,4	57,8	11,3	3,2	18,3
1981	0	56,1	7,3	3,7	32,9
1982	14,5	53,3	3,3	6,7	22,2
1983	19	57,1	4,8	3,2	15,9
1984	83,8	6,5	2	1,9	5,8
1985	92,1	1,3	1,3	3,1	2,2
1986	93,2	0	6,8	0	0
ensemble	25,7	28,4	16,4	7,8	21,7

SUPERFICIE SUIVANT LE MODE D'OBTENTION DE LA PARCELLE

Mode d'obtention Superficie	Att. Etat	Achat	Att. Cout	Hérit.	Don	ensemble
	250 m ²	4,2	17,1	16,9	12,3	27,5
250-349 m ²	50,2	22,3	26,4	28,3	18,6	27,5
350-449 m ²	31,6	21,1	8,8	22,5	22,6	22,7
450-549 m ²	8,1	13,4	10,1	9,4	10	10
550-749 m ²	4	13,9	10,1	12,3	8,4	9,8
750 m ²	1,9	12,2	27,7	15,2	12,9	12,1

RELATION AVEC LE PROPRIETAIRE PRECEDENT DE LA PARCELLE

relation mode d'obtention	Sans parenté	terre Chef village quartier	Particulier	Parents	Total
	Achat	1	45,6	52,6	0,8
Att. Cout.	3,8	84,2	8,5	3,5	100
Hérit.	0	0	0	100	100
Don	38,8	16,8	0	44,4	100

Les CM ont hérité de leur parcelle: de leur père = 67,4 %
leur mari = 16,7 %
Autre parent = 15,9 %

PRIX DE LA PARCELLE SELON LE MODE D'OBTENTION

Prix parcelle mode d'obtention	0	1 à 10 000	10 000 25 000	25 000 26 000	26 000 100 000	100 000 et +	Total
	Att. Etat	11,4	3,3	1,7	80,5	3,1	0
Achat	0	3	15,4	8,9	54,8	17,9	100
Att. Cout	74,1	12,8	5,3	2,1	5,7	0	100
Hérit.	100	0	0	0	0	0	100
Don	100	0	0	0	0	0	100

NOMBRE DE MENAGES PAR PARCELLE SELON LE SECTEUR

secteur nbre ménages	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	ensemble
1 ménage	100	88	93,9	100	95,5	100	100	94,9	91,7	83	94,7	85,7	96,5	97,6	90,8	84,1	93,1
2 ménages	0	11,3	6,1	0	4,5	0	0	5,1	7,5	17	5,3	14,3	3,5	9,4	3,9	11,8	6
3 mén. et +	0	0,7	0	0	0	0	0	0	0,8	0	0	0	0	0	5,3	4,1	0,9

% réalisés sur l'ensemble des parcelles

NOMBRE DE MENAGES PAR PARCELLE SUIVANT LE STATUT RESIDENTIEL

nbre de ménages st. résidentiel	1 mén.	2 mén.	3 mén.	4 mén.	5 mén. et +
PROP.	93,5	6,4	0,1	0	0
LOC.	51,7	12,3	7,1	1,9	27
H.E.B.	74,2	22	1,4	2,3	0
ensemble	85,2	10,9	1	0,8	2,1

% réalisés sur l'ensemble des ménages.

SITUATION DE LA PARCELLE PAR RAPPORT AU LOTISSEMENT

Secteur Situation de la parcelle	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	ensemble
Zone Non lotie	28,7	43,4	1,8	4,8	22,2	0	4,2	13,8	1,2	0	32,7	0	89,4	72	64,2	88,3	33,6
Zone en cours de lotif	lotissement en cours	5,5	1,5	0	95,2	2,8	0	4,2	5,2	17,7	48,9	0	0	0	1,3	0	6,9
	limites modifiées	0	20,2	42,5	0	41,7	62,1	33,3	24,1	38,7	19,2	52,7	0	2,6	4,8	0	3,7
	Déguerp. { Rés. administr. Voierie	0	0	12,9	0	2,8	0	58,3	27,6	21,4	26,6	0	0	0	0	2,2	1,2
		0	0	2,8	0	22,2	37,9	0	8,6	19,8	2,1	5,5	0	0	4,4	0	2,5
Zone lotie	65,8	34,9	40	0	8,3	0	0	20,7	1,2	3,2	9,1	100	8	18,8	32,3	4,3	24,2

STATUT RESIDENTIEL SUIVANT L'ACTIVITE

St. résidentiel activité		PROPRIETAIRE		LOCATAIRE		HEBERGE		Total	
S. Informel	Agriculture	20,6		2,4		9,2			
			84		1,2		14,8	100	
	Artisanat	11,4		8,5		14,7			
			62,5		5,6		31,9	100	
	Commerce	19,5		13,7		23,9			
		63,8		5,4		30,8	100		
Act. tradit.	0,6		0		1,3				
		55		0		45	100		
S. Moderne	Industrie	7,2		2,8		5,3			
			74,6		3,6		21,8	100	
	Commerce	7,2		3,8		4,8			
			75,6		4,8		19,6	100	
	Act. services	29,1		40,3		26,3			
		65,7		10,9		23,4	100		
Inactifs	Etudiants	0,8		26,1		7,6			
			12,2		44,7		43,1	100	
	Retraitée	1,4		0		1,4			
			70,6		0		29,4	100	
	Autres inact.	2,2		2,4		5,5			
		47,6		6,1		46,3	100		
Total		100%		100%		100%			

SUPERFICIE DE LA PARCELLE SELON LE SECTEUR

Secteur Superficie	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	ensemble
50 - 149 m ²	0	7,7	2,8	11,9	11,3	5,8	3,9	3,5	2,3	21,7	0	0	0	3,9	0	4,8	4,6
150 - 249 m ²	2,8	18,9	8,4	45,3	27,3	5,8	3,9	32,7	10,8	8,5	29,8	0	8,2	13	1,3	15,7	13,3
250 - 349 m ²	13,9	28,7	69,1	33,3	25	9,6	25,5	31	16,9	7,3	50,9	0	31,8	30,4	4,4	14,5	27,5
350 - 449 m ²	57	33,1	13,8	9,5	18,2	15,4	31,4	25,9	20,4	30,9	8,8	0	7,3	13	6,7	32,5	22,7
450 - 549 m ²	6,9	6,5	5	0	11,4	23,1	31,4	5,2	15	12,8	10,5	71,4	19,1	9,7	2,7	12,6	10
550 - 749 m ²	12,5	4	0	0	4,5	28,8	0	1,7	13,1	9,6	0	14,3	7,2	18,4	26,5	13,3	9,8
750 m ² et +	6,9	1,1	0,9	0	2,3	11,5	3,9	0	21,5	3,2	0	14,3	26,3	11,6	58,4	6,6	12,1

